

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable au Monténégro

6 février 2017

DOCUMENT
C-M(2017)0003-AS1 (INV)

**RAPPORT DU COLLÈGE INTERNATIONAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE L'OTAN SUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS 2014
DE L'ORGANISATION OTAN DE SOUTIEN ET D'ACQUISITION
(NSPO)**

NOTE SUR LA SUITE DONNÉE

Le 3 février 2017, au terme d'une procédure d'accord tacite, le Conseil a pris note du rapport du Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN diffusé sous la cote IBA-AR(2015)23, et il a approuvé les recommandations, y compris celle visant la communication au public, que le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources (RPPB) a formulées dans son rapport joint au C-M(2017)0003 (INV).

(signé) Rose E. Gottemoeller
Secrétaire générale déléguée

NB : La présente note fait partie du C-M(2017)0003 (INV) et doit être placée en tête de ce document.

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable au Monténégro

31 janvier 2017

DOCUMENT

C-M(2017)0003 (INV)

Procédure d'accord tacite :

3 fév 2017 16:00

**RAPPORT DU COLLÈGE INTERNATIONAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE L'OTAN SUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS 2014
DE L'ORGANISATION OTAN DE SOUTIEN ET D'ACQUISITION
(NSPO)**

Note de la secrétaire générale déléguée

1. On trouvera ci-joint le rapport du Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN (IBAN) sur la vérification des états financiers de l'Organisation OTAN de soutien et d'acquisition (NSPO) pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Dans son rapport, l'IBAN émet une opinion avec réserve sur les états financiers de cette entité ainsi que sur la conformité pour l'exercice 2014.
2. Le rapport de l'IBAN a été examiné par le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources (RPPB), qui a lui-même établi un rapport dans lequel il formule des conclusions et des recommandations à l'intention du Conseil (voir annexe 1).
3. J'estime que ce rapport ne nécessite pas d'examen plus approfondi. Par conséquent, **sauf avis contraire me parvenant d'ici au vendredi 3 février 2017 à 16 heures**, je considérerai que le Conseil aura pris note du rapport de l'IBAN diffusé sous la cote IBA-AR(2015)23 et qu'il aura approuvé les recommandations contenues dans le rapport du RPPB qui y est joint, y compris celle visant la communication au public.

(signé) Rose E. Gottemoeller

Original : anglais

4 annexes
1 pièce jointe

NATO SANS CLASSIFICATION

-1-



PAGE BLANCHE

**RAPPORT DU COLLÈGE INTERNATIONAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE L'OTAN SUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS 2014
DE L'ORGANISATION OTAN DE SOUTIEN ET D'ACQUISITION (NSPO)**

**Rapport du Bureau de la planification
et de la politique générale des ressources**

Références :

1. IBA-A(2015)0142 // IBA-AR(2015)23
2. BC-D(2016)0020
3. CH/2016/0032, du 18 novembre 2016

Rappel des faits

1. Dans le présent rapport, le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources (RPPB) formule des observations et des recommandations concernant le rapport du Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN (IBAN) cité en référence (a).
2. Le RPPB prend note des conclusions et des recommandations exposées par le Comité des budgets dans son propre rapport (référence (b)), sur lesquelles s'appuient ses propres discussions, et il y souscrit.
3. Le présent rapport tient pleinement compte des recommandations du RPPB quant à la manière de rendre compte du programme du réseau d'oléoducs en Centre-Europe (CEPS), approuvées le 26 mai 2015 sous la cote AC/335-N(2015)0036-REV1, qui ont été intégrées dans l'avis global adressé au Conseil.

Examen de la question

4. Le RPPB note que l'IBAN a émis une opinion avec réserve sur les états financiers 2014 de l'Organisation OTAN de soutien et d'acquisition (NSPO) et une opinion avec réserve sur la conformité pour cet exercice. L'IBAN avait déjà émis une opinion avec réserve sur les états financiers 2013 de la NSPO¹.
5. L'observation ayant une incidence sur l'opinion relative à la conformité résulte d'insuffisances significatives dans le contrôle interne du compte rendu financier relatif au programme OTAN de gestion du transport aérien (NAM), dans lequel l'IBAN a constaté des problèmes depuis longtemps déjà.
6. Des six observations ayant une incidence sur l'opinion formulée au sujet des états financiers, les trois premières résultent essentiellement de situations déjà connues et mentionnées dans le rapport de l'IBAN sur l'exercice 2013. Ces observations illustrent bien la nécessité de poursuivre le processus d'intégration des procédures et des systèmes financiers de la NSPO tout en maintenant et en accroissant l'apport du programme et en améliorant son efficacité.

¹ IBA-A(2014)229 // IBA-AR(2014)21.

- Limitation de l'étendue des vérifications concernant le programme NAM : soldes relatifs aux ventes militaires à l'étranger² ;
- Caractère incomplet du compte rendu financier concernant le programme du réseau d'oléoducs en Centre-Europe (CEPS) ;
- Limitation de l'étendue des vérifications concernant le programme NAM : avances clients et « Crédits autorisés non utilisés et engagements reportés » de l'état d'exécution du plan financier ;
- Erreurs tenant au non-respect du principe « ni profits, ni pertes » du régime de financement par le client dans la comptabilité ;
- Conversion incorrecte de la monnaie fonctionnelle du programme NAM (USD) dans la monnaie de présentation de la NSPO (EUR) ;
- Assurance limitée concernant les informations de 2013 présentées à des fins de comparaison.

7. Les trois autres observations n'ayant pas d'incidence sur les opinions émises concernant des inexactitudes dans la présentation des stocks, des activités d'audit interne limitées dans certains domaines, et le non-remboursement de fonds nationaux non utilisés par l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA), bien que ce soit à la demande des pays. S'appuyant sur le rapport du Comité des budgets, le RPPB estime que la NSPO a traité ces observations de manière appropriée.

8. Les difficultés associées au rapprochement des dépenses effectuées par l'intermédiaire du *United States System Programme Office* (contrats passés indirectement en vertu de l'accord d'acquisition conclu avec les autorités américaines) sont récurrentes. Le RPPB note que, en avril 2016, le Conseil a approuvé les propositions d'adaptation du cadre comptable OTAN, qui devraient régler la question pour la NSPO (et pour d'autres entités), où l'incapacité de rendre compte des charges à payer a débouché sur une opinion avec réserve³.

9. Le RPPB note que, dans sa réponse au rapport de l'IBAN, la NSPO indique que les produits et les charges relatifs à l'ensemble des activités du programme CEPS seront présentés dans les états financiers de 2015. La question de l'intégration de tous les produits, charges, actifs, passifs et flux de trésorerie du programme CEPS dans les états financiers de la NSPO a été examinée par le responsable OTAN de la politique en matière d'information financière, en parfaite coordination avec la NSPO/le Commandement allié Opérations (ACO) et l'IBAN. Les recommandations relatives à la manière de rendre compte du programme CEPS ont été approuvées par le RPPB le 26 mai 2015⁴.

² United States System Programme Office (contrats passés indirectement en vertu de l'accord d'acquisition conclu avec les autorités américaines).

³ C-M(2016)0023.

⁴ AC/335-N(2015)0036-REV1.

10. Le RPPB note, également sur la base du rapport du Comité des budgets, que la question de l'intégration d'entités et de systèmes de soutien financier différents au sein d'une seule et même organisation a été sous-estimée au début de la réforme des agences. Il est nécessaire d'atteindre la pleine intégration financière de ces entités et de s'affranchir des outils et processus financiers qui, par leur diversité, ont jusqu'ici entravé le soutien financier. À la NSPO, cette intégration lacunaire, conjuguée à une réduction des effectifs financiers et à une demande croissante de services, n'a pas permis, en 2014, d'atteindre une efficacité et une efficience financières optimales.

11. S'agissant plus spécifiquement de la gestion des actifs de la NSPO et des inexactitudes dans la présentation des stocks, le RPPB note, en s'appuyant sur le rapport du Comité des budgets, que des mesures ont été prises pour améliorer la gestion des stocks. Le RPPB appelle depuis longtemps l'attention sur l'importance cruciale de l'achèvement et de la vérification du processus de remise/reprise des stocks et des immobilisations corporelles⁵, en particulier dans le contexte de la réforme des agences de l'OTAN⁶. La direction doit accorder toute la priorité voulue au transfert, à l'enregistrement et à la maintenance des immobilisations corporelles.

12. Le RPPB prend note de la réponse fournie par la NSPA⁷, à savoir qu'un plan d'amélioration a été mis en place, que ce plan a permis d'améliorer les processus comptables et que le caractère suffisant des progrès ne pourra être confirmé que lorsque le rapport de l'IBAN sur la vérification des états financiers 2015 de la NSPO sera disponible. Comme l'ampleur des progrès aura probablement une incidence à la fois sur la réserve concernant la conformité et sur la réserve concernant les états financiers, le RPPB, sur la base du rapport du Comité des budgets, estime qu'il s'agira d'un indicateur des progrès réalisés par la NSPO dans l'exercice des responsabilités qui lui incombent en vertu de sa charte⁸. À ce titre, le RPPB entend bien que le plan et les mesures de suivi mis en place par la NSPO fassent l'objet de rapports réguliers et d'évaluations périodiques par la hiérarchie.

13. Le RPPB note, sur la base du rapport du Comité des budgets, que la NSPA entend faire en sorte que toutes les questions ayant fait l'objet d'observations soient réglées d'ici à la fin de 2016 ; y compris les questions qui ont fait l'objet d'observations et de recommandations au cours d'exercices précédents. S'il est généralement satisfait de la réaction de la NSPA, le RPPB souhaiterait toutefois, dans le cadre de son analyse de l'opinion avec réserve formulée au sujet des états financiers 2014 de la NSPO, insister auprès de l'Agence pour qu'elle fasse tout ce qui est possible afin que l'IBAN n'ait pas à formuler de nouveau les mêmes réserves dans son rapport sur les états financiers de 2015.

14. S'agissant de la communication au public, le Comité de surveillance de l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition, après avoir examiné les états financiers au regard des politiques agréées⁹, avait initialement exprimé des réserves quant au caractère

⁵ Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). IPSAS 17 (*Immobilisations corporelles*).

⁶ Par exemple le C-M(2016)0019.

⁷ Les commentaires officiels de la NSPO figurent dans l'IBA-AR(2015)23.

⁸ C-M(2015)0012 et C-M(2011)0047.

⁹ C-M(2008)0116 ; AC/324-D(2014)0010-REV1.

sensible des informations qu'ils contenaient, invoquant les interdictions OTAN 1, 3, 7, 8 et 9¹⁰. Suite à cela, et suite aux discussions entre l'IBAN et l'entité, il a été décidé d'éliminer les éléments qui ne devaient pas être rendus publics¹¹. L'IBAN a confirmé que les constatations faites dans son rapport d'audit restaient valables.

15. Le RPPB trouvait très préoccupant le fait que le Conseil n'ait toujours pas pris note des résultats de l'audit des états financiers 2014 de la NSPO en raison de l'absence de conclusion concernant la communication de ces états financiers au public. Il est donc satisfait de constater qu'une solution a finalement été trouvée à ce problème qui n'a que trop duré. Après avoir dûment pris en considération les arguments exposés, le RPPB, ainsi que le prévoit le PO(2015)0052, recommande au Conseil d'accepter que la version des états financiers 2014 de la NSPO contenant des éléments masqués et le rapport de l'IBAN correspondant soient communiqués au public.

Conclusions du RPPB

16. Le RPPB prend note de l'opinion avec réserve formulée par l'IBAN ainsi que des éléments ayant motivé cette réserve. Cela fait suite à une opinion avec réserve sur les états financiers 2013 de la NSPO. Le RPPB estime que les limitations actuelles sur le plan de la conformité et de l'étendue des vérifications doivent d'urgence faire l'objet de mesures, et demande instamment à la NSPA de faire tout ce qui est possible pour que l'IBAN n'ait plus à formuler les mêmes réserves dans ses futurs rapports d'audit. Il évoque aussi les réponses encourageantes de la NSPO ainsi que le plan d'amélioration. Il faudra attendre les prochains rapports de l'IBAN pour savoir si ces mesures auront été fructueuses ; ces dernières nécessiteront un engagement continu de la part de la hiérarchie de la NSPA et la mise à disposition de personnel et d'outils financiers adéquats.

17. L'engagement de la NSPO et ses contributions en vue de l'élaboration de propositions sur le traitement comptable des ventes militaires à l'étranger figurant dans le cadre comptable OTAN¹² devraient aider à surmonter cette difficulté, qui concerne plus largement l'OTAN.

18. S'appuyant sur le rapport du Comité des budgets, le RPPB estime que, pour la NSPO, il est nécessaire de finaliser la pleine intégration financière des différentes entités au sein d'une seule et même organisation. Jusqu'à la fin de 2014 au moins, la nécessité d'intégrer différents outils et processus financiers a nui au soutien financier, ce qui, conjugué à la réduction des effectifs financiers et à la hausse de la demande, a pesé sur l'efficacité et l'efficience financières. Le règlement de cette question et la mise en place d'un manuel financier uniformisant les processus comptables ne devraient pas intervenir avant

¹⁰ OTAN 1 – Informations dont la mise en lecture publique est susceptible de porter atteinte à la cohésion interne de l'OTAN, à ses membres, à ses missions, à ses installations ou à son personnel; OTAN 3 – Informations confidentielles d'ordre commercial, sauf accord exprès des parties concernées; OTAN 7 – Détails concernant des systèmes d'armes en usage; OTAN 8 – Détails concernant des plans, orientations et opérations politiques ou militaires récents; OTAN 9 – Détails concernant des débats politiques en cours au sein ou en dehors de l'OTAN et les sensibilités y afférentes.

¹¹ CH/2016/0032, du 18 novembre 2016.

¹² C-M(2016)0023.

l'établissement des états financiers 2016 de la NSPO. La NSPO devra se concentrer sur les améliorations en cours si elle veut éviter que les mêmes observations apparaissent à nouveau dans les rapports de l'IBAN.

19. Il est difficile d'obtenir une représentation précise des stocks au sein de la Gestion des actifs de la NSPO. Les difficultés que rencontre la NSPO s'agissant du contrôle des immobilisations corporelles¹³ et du compte rendu des actifs commencent à être traitées. Des mesures ont été prises pour rapprocher les stocks détenus dans les dépôts nationaux. Pour être fructueuses, elles devront faire l'objet d'un suivi et d'un compte rendu proactifs.

20. Après avoir dûment pris en considération les arguments exposés par la NSPA et par son comité de surveillance concernant la communication des états financiers au public et après avoir pris note de l'avis de l'IBAN à ce sujet, le RPPB, ainsi que le prévoit le PO(2015)0052, recommande au Conseil d'accepter que la version des états financiers 2014 de la NSPO communicable au public et le rapport de l'IBAN correspondant soient rendus publics.

Recommandations du RPPB

21. Le RPPB recommande au Conseil :

- (a) de prendre note du rapport de l'IBAN diffusé sous la cote IBA-AR(2015)23 ainsi que du présent rapport ;
- (b) d'entériner les conclusions figurant aux paragraphes 16 à 20 du présent rapport ;
- (c) d'inviter la NSPO à mettre en œuvre les recommandations de l'IBAN d'ici à la fin de 2016 ;
- (d) d'inviter la NSPO à faire en sorte que tous les actifs, passifs, produits, charges et flux de trésorerie ayant trait au programme CEPS, y compris les soldes d'exploitation du réseau et les activités des organisations nationales, figurent dans l'état de la situation financière, l'état de la performance financière et le tableau des flux de trésorerie de la NSPO ;
- (e) de noter que les comités chargés des ressources ont l'intention de continuer d'assurer le suivi des observations formulées lors des audits ;
- (f) d'accepter que, en vertu de la politique agréée dans le PO(2015)0052, la version des états financiers 2014 de la NSPO communicable au public et le rapport de l'IBAN correspondant (IBA-AR(2015)23) soient rendus publics.

¹³ Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). IPSAS 17 (*Immobilisations corporelles*).

PAGE BLANCHE

**Note succincte du Collège international
des commissaires aux comptes de l'OTAN
à l'intention du Conseil sur la vérification des états financiers
de l'Organisation OTAN de soutien (NSPO)
pour l'exercice clos le 31 décembre 2014**

Le Collège a émis une opinion avec réserve sur les états financiers de la NSPO et sur leur conformité pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, eu égard aux éléments ci-après :

L'une des observations a une incidence sur l'opinion relative à la conformité :

1. Insuffisances significatives dans le contrôle interne du compte rendu financier.

Six observations ont une incidence sur l'opinion formulée au sujet des états financiers :

2. Caractère incomplet du compte rendu financier concernant les produits, les charges, l'actif, le passif et les flux de trésorerie pour le programme du réseau d'oléoducs en centre-europe (CEPS).
3. Limitation de l'étendue des vérifications concernant le programme NAM : soldes relatifs aux ventes militaires à l'étranger.
4. Limitation de l'étendue des vérifications concernant le programme NAM : avances clients et « Crédits autorisés non utilisés et engagements reportés » de l'état d'exécution du plan financier.
5. Erreurs tenant au non-respect du principe « ni profits, ni pertes » du régime de financement par le client dans la comptabilité.
6. Conversion incorrecte de la monnaie fonctionnelle du programme NAM (USD) dans la monnaie de présentation de la NSPO (EUR).
7. Assurance limitée concernant les informations de 2013 présentées à des fins de comparaison.

Les trois autres observations n'ont pas d'incidence sur les opinions émises :

8. Inexactitudes dans la présentation des stocks.
9. Activités d'audit interne limitées dans certains domaines.
10. Les pays de l'OTAN décident souvent de laisser les fonds non utilisés à la NSPO au lieu de les reverser dans les budgets nationaux.

Par ailleurs, le Collège a fait le point sur la suite donnée aux questions ayant fait l'objet d'observations et de recommandations lors d'audits précédents, et il a constaté que l'une de ces questions avait été réglée, qu'une autre avaient été partiellement réglée, que treize questions étaient rendues caduques par une observation formulée cette année, et que six devaient encore recevoir une suite. Ces observations sont récapitulées dans la section consacrée à la suite donnée aux observations antérieures (annexe 4).

Les commentaires officiels de la NSPO ont été intégrés dans la lettre d'observations et de recommandations (annexe 4).

PAGE BLANCHE

COLLÈGE INTERNATIONAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'OTAN

**OPINION SUR LA VÉRIFICATION
DES ÉTATS FINANCIERS
DE L'ORGANISATION OTAN DE SOUTIEN
ET D'ACQUISITION (NSPO)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014**

**OPINION DU COLLÈGE INTERNATIONAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE L'OTAN À L'INTENTION DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD**

Rapport sur les états financiers

Le Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN a procédé à la vérification des états financiers de l'Organisation OTAN de soutien et d'acquisition (NSPO), composés de l'état de la situation financière au 31 décembre 2014, de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif net et du tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que de notes jointes aux états financiers, dont un état des méthodes comptables.

Responsabilité de la direction

La direction est chargée d'établir les états financiers conformément au cadre comptable OTAN et aux dispositions du Règlement financier de l'OTAN tels qu'ils ont été fixés par le Conseil de l'Atlantique Nord, et de veiller à ce qu'ils donnent une image fidèle de la situation de l'entité. Elle est ainsi responsable de la conception, de l'application et de la tenue d'un système de contrôle interne de nature à permettre l'établissement et la présentation d'états financiers qui soient exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci relèvent d'une fraude ou d'une erreur.

Responsabilité du Collège

Il incombe au Collège de formuler sur ces états financiers une opinion qui soit fondée sur son travail de vérification, lequel aura été effectué conformément aux dispositions de sa charte et aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que le Collège respecte certains principes déontologiques, et qu'il planifie et effectue sa vérification de manière à parvenir à une assurance raisonnable sur le point de savoir si les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Un audit consiste à appliquer des procédures permettant d'obtenir des éléments probants relatifs aux montants et aux informations figurant dans les états financiers. Les procédures retenues à cette fin sont laissées à l'appréciation de l'auditeur, qui évalue notamment les risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que celles-ci relèvent d'une fraude ou d'une erreur. Pour l'évaluation de ces risques, le système de contrôle interne sur lequel s'appuient l'établissement et la présentation des états financiers de l'entité concernée est pris en considération, le but étant d'élaborer des procédures d'audit qui soient adaptées à la situation considérée et non pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne. Il s'agit aussi de déterminer si les méthodes comptables appliquées sont appropriées et si les estimations comptables faites par la direction sont raisonnables, ainsi que d'évaluer la présentation générale des états financiers.

Le Collège estime qu'il a obtenu par son audit les éléments probants nécessaires et suffisants pour lui permettre de formuler une opinion.

Justification de l'opinion avec réserve émise sur les états financiers

Comme indiqué dans la note sur les méthodes comptables jointe aux états financiers, il n'a pas été rendu compte dans les états financiers de l'actif, du passif, des produits, des charges et des flux de trésorerie opérationnels du programme CEPS (réseau d'oléoducs en Centre-Europe). Le Collège est d'avis qu'il convient de présenter, dans les états financiers de la NSPO, toutes les activités et tous les soldes relatifs au programme CEPS, y compris ceux des organisations nationales, qui, aux termes de la charte de la NSPO, font partie intégrante de l'Organisation. Ces activités et ces soldes sont d'une importance significative pour les états financiers de la NSPO. Le montant de l'actif et du passif qui n'est pas présenté dans l'état de la situation financière s'élève à 200 MEUR, correspondant aux postes « Trésorerie et équivalents de trésorerie » (163 MEUR), « Montants à recevoir » (22 MEUR) et « Avances reçues » (165 MEUR). Les postes « Stocks », « Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles », et « À payer et charges estimées » sont également concernés mais les sommes en jeu sont moins élevées. En outre, la valeur des oléoducs, qui n'a pas été déterminée, n'apparaît pas non plus. Le montant des produits et des charges relatifs aux services et au soutien fournis aux clients qui ne sont pas présentés dans l'état de la performance financière en raison de la décision évoquée plus haut s'élève à quelque 130 MEUR, dont environ 78 MEUR correspondent à des produits de source non militaire. La non-présentation de ces divers montants a également une incidence sur le tableau des flux de trésorerie.

Par ailleurs, en raison des insuffisances significatives dans le contrôle interne du compte rendu financier relatif au programme OTAN de gestion du transport aérien (NAM), le Collège ne dispose pas par son audit de suffisamment d'éléments probants concernant un montant de 191 MEUR au poste « Avances clients », car il a été enregistré comme montant compensatoire, sans pièces justificatives à l'appui.

De plus, le Collège n'a pas non plus pu recueillir suffisamment d'éléments probants sur les soldes d'ouverture et de clôture des « Crédits autorisés non utilisés et des engagements reportés » figurant dans l'état d'exécution du plan financier du programme NAM présenté dans la note 19 jointe aux états financiers.

Par ailleurs, comme indiqué dans la note 1 jointe aux états financiers, la NSPO n'est pas en mesure d'estimer certains coûts liés au programme NAM parce que le programme de ventes militaires à l'étranger (FMS) des États-Unis n'applique pas, pour le compte rendu financier, les principes de la comptabilité d'exercice.

Le Collège a également constaté que les états financiers ne présentaient pas une image fidèle, conforme à la comptabilité d'exercice, du principe « ni profits, ni pertes » du régime de financement par le client auquel la NSPO est soumise. Le montant figurant au poste « Excédent/(déficit) d'exploitation de l'exercice » résulte du processus de consolidation, et se traduit par une sous-évaluation des produits d'un montant de 9,9 MEUR. L'incidence globale de cette erreur sur l'état de la situation financière n'est pas déterminée. En outre, l'état des variations de l'actif net de la NSPO présente de manière erronée un montant de 328 MEUR correspondant à des mouvements relevant des avances clients (un élément de passif). L'état des variations de l'actif net de la NSPO présente également

des montants aux postes « Effet de la conversion sur les actifs immobilisés mis à disposition » et « Effet de la conversion sur l'amortissement des actifs immobilisés mis à disposition » qui ne correspondent pas à la définition d'une différence de conversion énoncée dans le cadre comptable OTAN. Le montant net présenté comme différence de conversion s'élève à 53 MEUR, tandis que le Collège l'estime à 2 MEUR.

Enfin, le Collège n'est pas en mesure de fournir l'assurance voulue quant à la conformité des états financiers de 2014 s'agissant des informations de 2013 qui y sont présentées à des fins de comparaison. Cette restriction tient au fait que les questions ayant motivé les réserves formulées par le Collège au sujet des états financiers de la NSPO pour 2013 n'ont pas été réglées. Il en résulte que son opinion sur les états financiers de 2014 est également modifiée en raison des effets que cette situation pourrait avoir sur la comparabilité des chiffres de 2014 avec ceux de 2013.

Opinion avec réserve sur les états financiers

L'opinion du Collège est que, à l'exception des effets avérés et des effets possibles des questions mentionnées à la rubrique précédente, les états financiers donnent, à tous égards significatifs, une image fidèle, conforme au cadre comptable OTAN, de la situation financière de la NSPO au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Rapport sur la conformité

Responsabilité de la direction

En plus d'être responsable, comme il est dit plus haut, de l'établissement et de la présentation des états financiers, la direction est chargée de veiller à ce que les opérations financières et les informations présentées dans les états financiers soient conformes aux dispositions du Règlement financier de l'OTAN et du Règlement du personnel civil de l'OTAN telles qu'elles ont été fixées par le Conseil de l'Atlantique Nord.

Responsabilité du Collège

En plus d'être responsable, comme il est dit plus haut, de la formulation d'une opinion sur les états financiers, le Collège est chargé de se prononcer sur le point de savoir si les opérations financières et les informations présentées dans les états financiers sont, à tous égards significatifs, conformes au Règlement financier de l'OTAN et au Règlement du personnel civil de l'OTAN. Il lui incombe notamment d'appliquer des procédures lui permettant d'obtenir une assurance raisonnable sur le point de savoir si les fonds ont été utilisés pour le règlement de dépenses autorisées et si les opérations correspondantes ont été exécutées conformément à la réglementation en vigueur dans le domaine financier et en matière de personnel. De telles procédures prévoient notamment l'évaluation des risques de non-conformité significative.

Le Collège estime qu'il a obtenu par son audit les éléments probants nécessaires et suffisants pour lui permettre de formuler une opinion.

Justification de l'opinion avec réserve émise sur la conformité

Le Règlement financier de l'OTAN exige la mise en place d'un système de contrôle interne. Le Collège a constaté des insuffisances significatives dans le contrôle interne du compte rendu financier relatif au programme NAM.

Opinion sur la conformité

L'opinion du Collège est que, à l'exception de la question mentionnée au paragraphe précédent, les opérations financières et les informations présentées dans les états financiers sont, à tous égards significatifs, conformes au Règlement financier de l'OTAN et au Règlement du personnel civil de l'OTAN.

Bruxelles, le 8 octobre 2015

Lyn Sachs
Présidente

PAGE BLANCHE

COLLÈGE INTERNATIONAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'OTAN

LETTRE D'OBSERVATIONS ET DE RECOMMANDATIONS
CONCERNANT L'ORGANISATION OTAN DE SOUTIEN ET D'ACQUISITION (NSPO)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Introduction

Le Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN a procédé à la vérification des états financiers de la NSPO pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, et il a émis une opinion avec réserve à leur sujet, ainsi qu'une opinion avec réserve sur la conformité. Les éléments ayant motivé les opinions avec réserve ainsi que les autres observations et recommandations sont récapitulés dans la section intitulée « Observations et recommandations », ci-dessous.

Observations et recommandations

L'une des observations a une incidence sur l'opinion relative à la conformité :

1. Insuffisances significatives dans le contrôle interne du compte rendu financier.

Six observations ont une incidence sur l'opinion formulée au sujet des états financiers :

2. Caractère incomplet du compte rendu financier concernant les produits, les charges, l'actif, le passif et les flux de trésorerie pour le programme du réseau d'oléoducs en Centre-Europe (CEPS).
3. Limitation de l'étendue des vérifications concernant le programme NAM : soldes relatifs aux ventes militaires à l'étranger.
4. Limitation de l'étendue des vérifications concernant le programme NAM : avances clients et « Crédits autorisés non utilisés et engagements reportés » de l'état d'exécution du plan financier.
5. Erreurs tenant au non-respect du principe « ni profits, ni pertes » du régime de financement par le client dans la comptabilité.
6. Conversion incorrecte de la monnaie fonctionnelle du programme NAM (USD) dans la monnaie de présentation de la NSPO (EUR).
7. Assurance limitée concernant les informations de 2013 présentées à des fins de comparaison.

Les trois autres observations n'ont pas d'incidence sur les opinions émises :

8. Inexactitudes dans la présentation des stocks.
9. Activités d'audit interne limitées dans certains domaines.
10. Les pays de l'OTAN décident souvent de laisser les fonds non utilisés à la NSPA au lieu de les reverser dans les budgets nationaux.

Les commentaires officiels de la NSPO, ainsi que la position qu'a formulée le Collège au sujet de ces commentaires lorsqu'il y avait lieu, ont été intégrés dans le présent document.

Par ailleurs, le Collège a fait le point sur la suite donnée aux questions ayant fait l'objet d'observations et de recommandations lors d'audits précédents, et il a constaté que l'une de ces questions avait été réglée, qu'une autre avait été partiellement réglée, que treize questions étaient rendues caduques par une observation formulée cette année, et que six devaient encore recevoir une suite. Ces observations sont récapitulées dans la section consacrée à la suite donnée aux observations antérieures (annexe 4).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

1. INSUFFISANCES SIGNIFICATIVES DANS LE CONTRÔLE INTERNE DU COMPTE RENDU FINANCIER

Contexte

1.1 Le Règlement financier de l'OTAN (NFR) en vigueur en 2014 stipulait que les états financiers devaient être soumis pour le 30 avril. Le NFR révisé publié en 2015 exige que les états financiers soient désormais présentés pour le 31 mars.

1.2 Le NFR exige également la mise en place d'un système de contrôle interne. Le NFR précise que les contrôleurs des finances des organismes OTAN sont responsables de l'administration de ce système de contrôle interne.

1.3 Dans le cadre de son audit des états financiers de 2013, le Collège a constaté des insuffisances significatives concernant le compte rendu financier relatif au programme NAM. Il s'agit d'insuffisances existant de longue date. Le Collège a recommandé qu'un plan d'action approprié soit mis en place et communiqué aux personnes, aux acteurs et aux responsables concernés pour faire en sorte que les modifications et les améliorations apportées au compte rendu financier relatif au programme NAM soient dûment expliquées. Le Collège a également recommandé que la Division Finances de la NSPA continue de suivre l'évolution de ces améliorations afin de veiller à ce que les problèmes soient repérés et résolus en temps utile.

1.4 Le Collège a également constaté, dans le cadre de son audit des états financiers de 2013, des insuffisances liées à la consolidation. Il a recommandé à la NSPA d'établir par écrit un manuel comptable détaillé contenant des précisions sur le processus de consolidation, comme des échéances et des informations sur le rapprochement des comptes entre les secteurs et sur les écritures de consolidation spécifiques.

Observations

1.5 Le Collège a constaté que les états financiers de la NSPO pour 2014 avaient été publiés le 29 mai 2015, soit un mois après la date butoir du 30 avril fixée dans le NFR. De plus, des états financiers rectifiés ont été publiés le 2 juillet 2015. Les insuffisances suivantes dans le contrôle du compte rendu financier ont contribué aux retards constatés.

Insuffisances dans le contrôle du compte rendu financier relatif au programme NAM

1.6 Le Collège a relevé des insuffisances persistantes dans le compte rendu financier relatif au programme NAM. En juillet 2014, le directeur financier de la NSPA a présenté un plan d'amélioration au Comité politique et financier du programme NAM. Parmi les

mesures définies dans ce plan figurent la validation du travail effectué par une revue complète des opérations et des comptes des exercices précédents, la mise en place de processus et de procédures dans les principaux domaines financiers, l'exécution régulière des tâches comptabilité et la revue du plan de comptes. Le Collège a constaté que très peu de ces mesures avaient été appliquées.

1.7 Le Collège a constaté qu'aucune amélioration n'avait été apportée aux processus et aux contrôles à mettre en œuvre en cours d'exercice. Il a notamment constaté que les tâches de comptabilité n'avaient pas été effectuées de manière régulière au cours de l'exercice considéré. Par conséquent, il a fallu de nouveau recourir à un nombre important d'interventions manuelles pour tenter de rectifier les soldes relatifs au programme NAM dans le système de comptabilité financière. Cela s'est traduit par des différences significatives et généralisées entre les montants figurant dans le système de comptabilité financière et les montants présentés dans les états financiers. Le Collège comprend le raisonnement théorique justifiant nombre des ajustements manuels, mais il n'a pas été en mesure d'obtenir par son audit suffisamment d'éléments probants pour lui permettre d'établir l'exhaustivité et l'exactitude de ces ajustements. Par exemple, le Collège a constaté qu'un montant compensatoire de 191 MEUR avait été enregistré au poste « Avances clients », mais aucun détail n'a pu être fourni sur ce montant. Par ailleurs, rien n'indiquait clairement que les résultats des interventions manuelles avaient été contrôlés.

1.8 Le Collège a également constaté qu'aucun document définissant clairement les responsabilités de chacun dans le processus de compte rendu financier n'avait été établi, et que le suivi de la mise en application du plan était limité. De plus, des insuffisances ont été constatées dans la communication entre la Direction Finances de la NSPA, la Division Finances de la NSPA et les responsables du programme NAM. Ces insuffisances ont contribué à la publication tardive des états financiers, car la direction de la NSPA n'avait pas repéré les problèmes en temps voulu, en cours d'exercice.

1.9 De manière générale, le Collège n'a constaté aucune amélioration sensible du contrôle interne s'exerçant sur la comptabilité et le compte rendu financier relatifs au programme NAM. Comme il s'agit là d'insuffisances significatives, le Collège émet une opinion avec réserve sur la conformité à l'exigence énoncée dans le NFR relative à la mise en place d'un système de contrôle interne.

Commentaires de la NSPO

Pour les états financiers 2014, la direction de la NSPA a décidé d'utiliser l'application Excel comme base du compte rendu financier relatif au programme NAM. Cette décision a été prise en raison du fait que, bien que les chiffres enregistrés dans le système SAP relatifs à la situation financière du programme NAM (c'est-à-dire au bilan) aient été jugés exacts, la méthode permettant de transformer les chiffres du système SAP relatifs à la performance financière du programme NAM (c'est-à-dire au compte de profits et pertes) conformément aux

politiques comptables basées sur le programme FMS n'avait pas été arrêtée (voir l'observation n° 3).

Le plan de la direction est que les éléments relatifs au programme NAM qui seront inclus dans les états financiers de 2015 seront entièrement basés sur les chiffres du système SAP.

Position du Collège

Une analyse établie par la NSPA durant l'audit, à la demande du Collège, a fait apparaître des différences significatives entre les chiffres du système SAP et ceux présentés dans les états financiers. Ces différences ne tiennent pas uniquement aux politiques comptables basées sur le programme FMS.

Insuffisances dans le contrôle du compte rendu financier liées à la consolidation

1.10 Le Collège a constaté que des insuffisances persistaient dans la consolidation des différents secteurs d'activité qu'englobe la NSPO. Le processus de consolidation était de nouveau difficile à suivre et à comprendre. Certaines écritures d'élimination effectuées au stade de la consolidation annulaient erronément des écritures au niveau du secteur concerné (voir observation 5 ci-après) et la conversion en euros des soldes en dollars relatifs au programme NAM n'a pas été faite de manière conforme au cadre comptable OTAN (voir observation 6 ci-après). Le Collège a également relevé que la NSPA n'avait pas encore établi par écrit de manuel comptable détaillé contenant des précisions sur le processus de consolidation, comme des échéances et des informations sur le rapprochement des comptes entre les secteurs et sur les écritures de consolidation spécifiques.

Commentaires de la NSPO

L'Agence emploie l'outil de planification et de consolidation des activités (BPC) pour réaliser le processus de consolidation et fournir une piste de vérification. Le processus de consolidation sera encore précisé grâce à un ordinogramme détaillé et à des instructions d'exploitation connexes.

La NSPA recourt à une comptabilité « transformationnelle » plutôt que « transactionnelle », ce qui signifie qu'en fin d'exercice, un certain nombre de soldes doivent être « transformés » en données de compte rendu financier conformes aux normes IPSAS (normes comptables internationales du secteur public). Cette intervention rallonge la piste de vérification et oblige un auditeur à revenir souvent à l'opération (transaction) en partant du solde transformé pour pouvoir la comprendre. Dans la comptabilité « transactionnelle », l'opération est conforme aux normes IPSAS au moment où elle est comptabilisée.

Position du Collège

Le Collège réitère ses observations. La NSPO doit faire en sorte de mettre en œuvre une comptabilité transactionnelle dans les plus brefs délais. Non seulement cela raccourcira la piste de vérification, mais cela permettra aussi à la NSPA de disposer, tout au long de l'année, de meilleures informations à l'appui de la gestion. Cela contribuera par ailleurs à réduire le temps nécessaire à la production des soldes de fin d'exercice pour consolidation dans les états financiers, éliminant ainsi un obstacle important à l'établissement d'états financiers fiables dans le respect de l'échéance fixée par le NFR.

Recommandations

1.11 Le Collège recommande que le directeur financier de la NSPA applique d'urgence, sans plus attendre, le plan d'amélioration relatif au programme NAM, ce qui pourrait nécessiter un réexamen critique de la façon de remédier à ces insuffisances, qui existent de longue date.

1.12 Le Collège formule les recommandations suivantes pour le programme NAM :

- établir par écrit et mettre en œuvre dès que possible des politiques et procédures détaillées ;
- préciser clairement et consigner par écrit les responsabilités de chacun, assurer la gestion des personnes responsables et leur demander des comptes ;
- définir de manière détaillée des activités de contrôle, y compris une clôture financière et une réconciliation mensuelles, un suivi en temps voulu par le personnel d'encadrement, des comptes rendus périodiques à la direction de la NSPA et un suivi au niveau de l'audit interne ;
- améliorer la communication entre la Direction Finances de la NSPA, la Division Finances de la NSPA et les responsables du programme NAM.

1.13 Le Collège recommande une nouvelle fois à la NSPA d'établir par écrit un manuel comptable détaillé contenant des précisions sur le processus de consolidation, comme des échéances et des informations sur le rapprochement des comptes entre les secteurs et sur les écritures de consolidation spécifiques.

Commentaires de la NSPO

L'ASB accepte la recommandation.

Le directeur des finances de la NSPA a présenté au Comité financier NAM, en juillet 2014, un plan d'amélioration comportant les éléments essentiels suivants à mettre en place :

- la validation, par une revue complète des opérations et des comptes des exercices précédents ;*
- la mise en place de processus et de procédures dans les principaux domaines financiers ;*
- l'exécution régulière des tâches de comptabilité ;*
- la revue du plan de comptes.*

Bien que la NSPA reconnaisse que des erreurs ont été commises et qu'elle ait été dans l'incapacité de mettre en œuvre, comme prévu, le plan d'amélioration dans son intégralité, elle est en désaccord avec le Collège qui affirme que très peu des mesures prévues dans le plan d'amélioration ont été appliquées. En fait, des progrès ont été réalisés dans de nombreux domaines malgré les ressources en effectifs limitées suite à l'absence de responsables clés, et notamment :

- Un travail considérable a été entrepris pour faire en sorte que les soldes SAP correspondant à l'état de la situation financière (c'est-à-dire au bilan) du programme NAM soient exhaustifs et exacts et puissent être corroborés par une piste de vérification.*
- Une revue des processus et des procédures concernant les principaux domaines financiers du programme NAM a été entreprise et a donné lieu à la publication d'un certain nombre d'instructions d'exploitation actualisées internes au programme NAM. Ces dernières sont en cours de mise en œuvre mais, comme indiqué dans les commentaires formulés en réponse au rapport d'audit 2013 du Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN, « Il est prévu que les processus et procédures soient intégrés pour la préparation des états financiers de la NSPO en 2015 ».*
- L'exécution régulière des tâches de comptabilité est progressivement mise en place grâce au soutien et à la formation assurés en permanence par le service central des finances (la Division des finances) de Capellen.*
- La revue du plan de comptes SAP est en cours afin que la comptabilité transformationnelle puisse être mise en œuvre avec succès en ce qui concerne l'état de la performance financière (c'est-à-dire le compte de profits et pertes) du programme NAM, où le compte rendu financier doit suivre la comptabilité de caisse modifiée nécessaire à l'enregistrement des charges et produits liés au programme FMS (ventes militaires à l'étranger).*

Malgré ces progrès importants, le plan d'amélioration a été actualisé et coordonné sous la direction du directeur général grâce à des points de situation mensuels.

Position du Collège

Le Collège se félicite de constater que le plan d'amélioration a été actualisé et il suppose que ce plan actualisé remédie aux lacunes qu'il avait signalées. Par ailleurs, le Collège recommande que, comme cela a été fait pour le plan initial, le plan actualisé soit présenté au Comité financier du programme NAM, de même que des rapports périodiques faisant état des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan.

2. CARACTÈRE INCOMPLET DU COMPTE RENDU FINANCIER CONCERNANT LES PRODUITS, LES CHARGES, L'ACTIF, LE PASSIF ET LES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LE PROGRAMME DU RÉSEAU D'OLÉODUCS EN CENTRE-EUROPE (CEPS)

Contexte

2.1 Ainsi qu'il ressort du cadre comptable OTAN, les états financiers doivent présenter une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie d'une entité. De plus, les informations contenues dans les états financiers doivent être exhaustives.

2.2 La Charte de la NSPO précise que le programme CEPS, y compris les organisations nationales, fait partie intégrante de la NSPO. De ce fait, la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie relatifs au programme CEPS, y compris les opérations effectuées par les organismes nationaux, doivent être présentés dans les états financiers de la NSPO. La présentation de ces informations permet de donner à l'utilisateur des états financiers une image complète des activités de la NSPO.

2.3 Lors du précédent audit, le Collège a constaté qu'il n'était pas rendu compte, dans les états financiers pour 2013, de l'actif, du passif, des produits, des charges et des flux de trésorerie se rapportant à l'exploitation et à la maintenance du réseau d'oléoducs dans les organisations nationales. En effet, la NSPO a estimé que le programme CEPS ne contrôlait pas le réseau d'oléoducs du point de vue du compte rendu financier. Ne partageant pas cette analyse, le Collège a recommandé au Conseil de l'Atlantique Nord de veiller à ce que tous les actifs, passifs, produits, charges et flux de trésorerie ayant trait au programme CEPS, y compris les soldes et activités d'exploitation du réseau par les organisations nationales, soient présentés dans les états financiers de la NSPO.

Observations

2.4 Se fondant sur les résultats de l'audit effectué par le Collège, le Bureau OTAN des ressources (NOR) a procédé à une analyse approfondie de la question. Cette

analyse a permis de conclure que la NSPO devait présenter les soldes et activités d'exploitation du CEPS dans ses états financiers. Le 26 mai 2015, sur la base de l'analyse du NOR, le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources (RPPB) a recommandé, dans son rapport au Conseil de l'Atlantique Nord sur l'audit du Collège, « que tous les actifs, passifs, produits, charges et flux de trésorerie ayant trait au programme CEPS, y compris les soldes et activités d'exploitation du réseau par les organisations nationales, soient présentés dans l'état de la situation financière, l'état de la performance financière et le tableau des flux de trésorerie de la NSPO ». Le RPPB n'a pas encore transmis son rapport au Conseil pour décision.

2.5 Le Collège a constaté qu'il n'était dès lors pas non plus rendu compte, dans les états financiers pour 2014, des soldes et activités se rapportant à l'exploitation et à la maintenance du réseau d'oléoducs dans les organisations nationales, mais uniquement des soldes et activités à caractère administratif du Bureau de programme CEPS, établi à Versailles (France).

2.6 D'après les estimations du Collège, le montant de l'actif et du passif qui n'est pas présenté dans l'état de la situation financière est d'au moins 200 MEUR, correspondant aux postes « Trésorerie et équivalents de trésorerie » (163 MEUR), « Montants à recevoir » (22 MEUR) et « Avances reçues » (165 MEUR). Les postes « Stocks », « Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles », et « À payer et charges estimées » sont également concernés mais les sommes en jeu sont moins élevées. En outre, la valeur des oléoducs, qui n'a pas été déterminée, n'apparaît pas non plus. Le montant des produits et des charges relatifs aux services et au soutien fournis aux clients qui ne sont pas présentés dans l'état de la performance financière en raison de la décision évoquée plus haut s'élève à quelque 130 MEUR, dont environ 78 MEUR correspondent à des produits de source non militaire. La non-présentation de ces divers montants a également une incidence sur le tableau des flux de trésorerie.

2.7 La décision de ne pas présenter ces actif, passif, produits, charges et flux de trésorerie a une incidence importante sur les états financiers. Ces données n'étant pas fournies dans les états financiers de base de la NSPO, l'opinion du Collège est assortie d'une réserve liée aux activités et aux soldes correspondants.

Recommandation

2.8 Le Collège recommande à la NSPO d'être en mesure d'appliquer rapidement les décisions du Conseil de l'Atlantique Nord concernant le compte rendu financier relatif au programme CEPS.

Commentaires de la NSPO

La position de l'ASB en ce qui concerne le contrôle par la NSPO du réseau d'oléoducs en Centre-Europe du point de vue du compte rendu financier est déjà connue.

Pour faire en sorte que la NSPO soit en mesure d'appliquer rapidement les décisions du Conseil quant aux comptes rendus financiers du programme CEPS, un groupe de travail a déjà été créé et il étudie des solutions à envisager concernant les futurs comptes rendus financiers relatifs au réseau d'oléoducs en Centre-Europe.

Dans les notes relatives aux états financiers 2014 de la NSPO, la direction de la NSPA a fourni des informations supplémentaires qui ne sont pas requises par les normes IPSAS, mais qui permettent aux lecteurs des états financiers de comprendre le financement du CEPS, y compris des organisations nationales.

3. LIMITATION DE L'ÉTENDUE DES VÉRIFICATIONS CONCERNANT LE PROGRAMME NAM : SOLDES RELATIFS AUX VENTES MILITAIRES À L'ÉTRANGER (FMS)

Contexte

3.1 Comme il ressort du cadre comptable OTAN, la comptabilité d'exercice est la convention comptable qui prévoit la comptabilisation d'opérations et d'autres événements au moment où ils se produisent (et non pas lors de l'entrée ou de la sortie de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie). En conséquence, les opérations et les événements sont enregistrés dans les livres comptables et comptabilisés dans les états financiers des exercices auxquels ils se rapportent.

3.2 Dans ses états financiers de 2013, la NSPO a indiqué que les opérations effectuées dans le cadre du programme FMS des États-Unis ne pouvaient être enregistrées que suivant les principes de la comptabilité de caisse par le gouvernement de ce pays. Le Collège a donc émis une opinion avec réserve sur les états financiers de 2013 en raison de la limitation de l'étendue des vérifications concernant le compte rendu financier relatif aux activités FMS. Au cours de son audit de 2013, le Collège a recommandé à la NSPO de travailler en concertation avec le responsable de la politique en matière d'information financière du siège de l'OTAN afin d'essayer de mettre au point, une fois pour toutes, une méthode cohérente pour la comptabilisation des opérations FMS et leur présentation dans les états financiers.

Observation

3.3 Le Collège a constaté qu'en 2014, le directeur financier de la NSPA a demandé au responsable de la politique en matière d'information financière du siège de l'OTAN d'engager une concertation en vue de la mise au point d'une méthode qui soit applicable à l'échelle de l'OTAN pour la comptabilisation des activités FMS et leur présentation dans les états financiers. Les travaux sur ce point sont toujours en cours. Le problème des FMS relevé lors des audits précédents reste dès lors à régler. L'opinion du Collège sur les états financiers de 2014 est elle aussi assortie d'une réserve du fait du compte rendu financier relatif aux activités FMS. Sont essentiellement touchés les paiements anticipés figurant dans l'état de la situation financière et le poste « Services et soutien aux clients » dans l'état de la performance financière.

Recommandation

3.4 Le Collège recommande que la NSPO continue de travailler en concertation avec le responsable de la politique en matière d'information financière du siège de l'OTAN afin d'essayer de mettre au point, une fois pour toutes, une méthode cohérente pour la comptabilisation des opérations FMS et leur présentation dans les états financiers.

Commentaires de la NSPO

Les éclaircissements concernant la comptabilité FMS seront traités au niveau de l'OTAN dans le contexte de la revue du cadre comptable OTAN proposée pour fin 2015/2016.

Les rapports financiers de la NSPO relatifs aux activités FMS sont basés sur les données les plus précises disponibles pour l'exercice concerné, qui sont celles fournies dans les comptes rendus financiers communiqués régulièrement par les Services financiers et comptables du Département de la défense (Defense Finance and Accounting Services – DFAS). En août 2014, l'Agence du Département américain de la défense chargée de la coopération en matière de sécurité a confirmé au directeur général que

« Les systèmes de comptes rendus financiers actuellement utilisés par les Services financiers et comptables du Département de la défense, l'armée de terre, la marine et l'armée de l'air des États-Unis ne permettent ni de rendre compte à la NSPA selon la méthode de la comptabilité d'exercice ni à la NSPA d'établir une estimation fiable des biens et services qui lui ont été fournis au cours d'une période de référence pour les comptes rendus financiers. Cette situation est due au fait qu'il n'existe actuellement aucun mécanisme permettant d'exiger que les fournisseurs communiquent en temps utile des données de comptes

rendus financiers qui puissent être mises en concordance avec les biens et services qu'ils fournissent pendant une période de référence donnée. »

Il est escompté que le cadre comptable OTAN adoptera la politique comptable de la NSPO relative au programme FMS, basée sur les rapports DD645 des services officiels des États-Unis, qui indiquent les liquidités dépensées par ces derniers au titre de biens et services destinés à la NSPO au cours de la période de référence des comptes rendus financiers. Les montants des liquidités dépensées sont comptabilisés en tant que charges de la NSPO au cours de la période de référence des comptes rendus financiers et ils sont rattachés aux produits à rembourser par les clients.

Position du Collège

Le Collège souligne qu'il reste à voir si le Conseil acceptera qu'il soit procédé à une nouvelle adaptation du cadre comptable OTAN, comme l'escompte la NSPO.

4. LIMITATION DE L'ÉTENDUE DES VÉRIFICATIONS CONCERNANT LE PROGRAMME NAM : AVANCES CLIENTS ET 'CRÉDITS AUTORISÉS NON UTILISÉS ET ENGAGEMENTS REPORTÉS' DE L'ÉTAT D'EXÉCUTION DU PLAN FINANCIER

Contexte

4.1 Ainsi qu'il ressort du cadre comptable OTAN, les états financiers doivent présenter une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie d'une entité. Les informations contenues dans les états financiers doivent être exactes et exhaustives.

Observation

4.2 Le Collège a estimé que, du fait des insuffisances dans le contrôle interne du compte rendu financier relatif au programme NAM (voir plus haut, observation 1), il n'avait pas pu recueillir suffisamment d'éléments probants au sujet des soldes suivants :

- il apparaît qu'un montant de 191 MEUR comptabilisé dans les avances clients ne repose pas sur un relevé détaillé des avances non utilisées au 31 décembre 2014, mais qu'il a plutôt été trouvé par différence, ce qui tient aux très nombreuses interventions manuelles.

Commentaires de la NSPO

Bien qu'il soit exact que le montant de 191 MEUR d'avances clients présenté dans Excel n'était pas basé sur un relevé détaillé des avances non réglées au 31 décembre 2014 et qu'il ait été trouvé par différence, il est à noter que la NSPA a employé beaucoup de main-d'œuvre pour s'assurer que les soldes SAP par rapport à l'état de la situation financière (c'est-à-dire au bilan) soient considérés comme totalement justifiés (voir l'observation n °3). Par conséquent, bien que l'observation soit factuellement exacte, il existe effectivement dans le système SAP des éléments venant à l'appui des soldes.

Position du Collège

Durant l'audit, le Collège a spécifiquement demandé à obtenir des précisions concernant le montant de 191 MEUR d'avances clients afin de confirmer le solde des avances clients, mais la NSPA ne lui a pas fourni ces précisions.

- la note 19 jointe aux états financiers présente l'état d'exécution du plan financier du programme NAM : le solde d'ouverture de 2014, qui est reporté de 2013, ne correspond pas au solde de clôture apparaissant dans les états financiers de 2013. La différence est de 19 MUSD. De même, il apparaît que les soldes d'ouverture et de clôture des « Crédits autorisés non utilisés et des engagements reportés » ne comprennent pas les crédits autorisés non utilisés.

Commentaires de la NSPO

Il est factuellement exact que le solde d'ouverture reporté pour 2014 ne correspond pas au solde de clôture apparaissant dans les états financiers de 2013 ; la différence est de 19 MUSD. Le solde de clôture des états financiers de 2013 était inexact et a été corrigé dans le solde d'ouverture des états financiers de 2014.

Toutefois, les soldes d'ouverture et de clôture des « Crédits autorisés inutilisés et engagements reportés/à reporter » comprennent bien les crédits autorisés inutilisés. Les crédits autorisés inutilisés à reporter peuvent être engagés l'année suivante ; le solde ne comprend pas les crédits tombés en annulation.

Position du Collège

Il convient d'accroître la transparence pour ce qui est de l'exécution du plan financier relatif au programme NAM.

La NSPO aurait dû clairement indiquer que la différence de 19 MUSD correspondait à la rectification d'une erreur, dans la section intitulée

« Rectification des états financiers de 2013 » dans la note relative aux méthodes comptables jointe aux états financiers de 2014.

En outre, la NSPO devrait fournir davantage d'informations concernant la distinction entre « Crédits autorisés inutilisés » et « Engagements reportés/à reporter » de manière à ce qu'elle apparaisse clairement au lecteur des états financiers.

Par ailleurs, il conviendrait de fournir davantage d'informations concernant les crédits tombés en annulation, dont la NSPO déclare qu'ils ne figurent pas dans le solde. Par exemple, le remboursement lié à l'acquisition de deux avions dans le cadre du programme FMS d'un montant de 91 MUSD a été perçu en 2013, mais ni les états financiers de 2013 ni ceux de 2014 n'en font état ni n'indiquent si le programme NAM a restitué ce montant aux pays.

Recommandation

4.3 Ainsi qu'il est indiqué plus haut (voir observation 1), le Collège recommande que le directeur financier de la NSPA applique d'urgence, sans plus attendre, le plan d'amélioration relatif au programme NAM, ce qui pourrait nécessiter un réexamen critique de la façon de remédier aux insuffisances qui existent de longue date.

Commentaires de la NSPO

L'ASB accepte la recommandation.

Pour les états financiers de 2014, la direction de la NSPA a décidé d'utiliser l'application Excel comme base du compte rendu financier relatif au programme NAM. Cette décision a été prise en raison du fait que, bien que les chiffres enregistrés dans le système SAP relatifs à la situation financière du programme NAM (c'est-à-dire au bilan) aient été jugés exacts, la méthode permettant de transformer les chiffres du système SAP relatifs à la performance financière du programme NAM (c'est-à-dire au compte de profits et pertes) conformément aux prescriptions des politiques comptables basées sur le programme FMS n'avait pas été arrêtée (voir l'observation n° 3).

Position du Collège

Voir la position exprimée au sujet des commentaires de la NSPO au paragraphe 1.9.

5. ERREURS TENANT AU NON-RESPECT DU PRINCIPE « NI PROFITS, NI PERTES » DU RÉGIME DE FINANCEMENT PAR LE CLIENT DANS LA COMPTABILITÉ

Contexte

5.1 La NSPO est un organisme financé par le client et son fonctionnement repose sur le principe « ni profits, ni pertes ». Cela signifie que tous les coûts exposés par la NSPO doivent être pleinement financés par les clients et qu'à l'inverse, tout excédent doit leur être restitué. C'est ce qui doit ressortir du compte rendu financier, fondé, conformément au cadre comptable OTAN, sur la comptabilité d'exercice.

5.2 Au cours de l'audit de 2013, le Collège a relevé que, dans l'état de la performance financière, le montant des produits n'est pas égal à celui des charges, bien qu'aucun excédent ni déficit n'apparaisse pour cet exercice. Le Collège a recommandé que l'affectation du résultat au niveau du programme soit présentée dans les futurs états financiers, de sorte que les principes de la comptabilité d'exercice soient bien respectés, estimant que cette façon de procéder permettrait de rendre compte plus exactement des activités effectivement réalisées par la NSPO.

Observation

5.3 Le Collège a constaté qu'il y a eu des améliorations en ce qui concerne l'affectation aux produits et aux charges de montants précédemment présentés comme « montants à (restituer aux pays)/rembourser par les pays ». Toutefois, comme ils indiquent toujours un déficit net pour l'exercice considéré, les états financiers ne donnent pas, suivant les principes de la comptabilité d'exercice, une image fidèle de la NSPO en tant qu'entité tenue à une absence de profits et de pertes. L'état de la performance financière fait apparaître un déficit de 9,9 MEUR. Ce sont des écritures de consolidation qui ont créé ce déficit, par contre-passation d'écritures de clôture au niveau des secteurs. Le Collège estime que les postes « Services et soutien aux clients » et « Remboursement de frais administratifs » sont sous-évalués d'un montant total de 9,9 MEUR. Il se peut que les montants à recevoir, les paiements anticipés, les produits estimés/avances clients figurant dans l'état de la situation financière soient également erronés, mais l'incidence n'a pu être déterminée en raison du nombre élevé d'écritures de clôture au niveau des secteurs qui ont été contre-passées.

Commentaires de la NSPO

La Charte de la NSPO prévoit que l'Organisation OTAN de soutien et d'acquisition élabore son plan financier globalement sans profits ni pertes sur la période de planification, qui est de trois ans. Ce principe n'interdit pas de réaliser des profits et des pertes au cours d'une période de référence pour les comptes

rendus financiers. En reconnaissant que des profits et des pertes peuvent être comptabilisés sur une période de référence pour les comptes rendus financiers, l'ASB reproduit la politique comptable approuvée dans le cadre des états financiers 2013 de la NSPO.

La NSPA a réexaminé l'observation sur le même sujet figurant dans le rapport d'audit de l'année dernière, et dont elle considérait qu'elle portait sur un problème de présentation qui pouvait être corrigé. À la demande du Collège, la direction de la NSPA a envoyé, début février 2015, un document indiquant comment elle proposait de modifier la présentation des profits et pertes afin d'améliorer la compréhension par le lecteur. La NSPA a été informée du fait que la présentation proposée n'était pas satisfaisante le mercredi 28 mai, soit la veille du jour où les états financiers ont été officiellement envoyés au Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN et à l'ASB.

5.4 Le Collège a par ailleurs estimé qu'il n'était pas correct que les avances versées par les clients soient d'abord présentées comme des contributions des propriétaires dans l'état des variations de l'actif net, puis transférées vers les avances clients (un élément de passif) avant d'apparaître, une fois utilisées, comme des produits. Les avances des clients doivent être enregistrées comme un élément de passif jusqu'à ce qu'elles soient acquises, après quoi elles sont comptabilisées comme des produits. L'état des variations de l'actif net est donc erroné puisqu'il ne devrait pas présenter le montant de 328 MEUR comme « variation nette des avances clients » ni comme « figurant dans les avances clients (note 9) ».

Commentaires de la NSPO

La présentation de l'état des variations de l'actif net a été revue en 2014 afin de montrer le lien entre les profits et pertes, les incidences de la conversion des monnaies (voir l'observation n° 6), les avances de financement et les avances versées par les clients, comme indiqué dans la note n° 9 des états financiers. Les lecteurs des états financiers ne doivent pas considérer que les avances des clients sont synonymes de contributions des propriétaires. Ces avances des clients sont comptabilisées comme un élément de passif jusqu'à ce qu'elles soient acquises, après quoi elles sont comptabilisées comme des produits.

Recommandation

5.5 Le Collège recommande que la NSPO établisse un manuel comptable décrivant en détail les méthodes à suivre pour la comptabilité. Ce manuel doit tenir compte du principe « ni profits, ni pertes » du régime de financement par le client et permettre de

supprimer les problèmes dans le processus comptable, comme la contre-passation des écritures de clôture au niveau des secteurs.

Commentaires de la NSPO

L'ASB prend note de la recommandation.

La nécessité de présenter les profits et pertes d'une manière plus claire et plus compréhensible qui ait un sens pour les lecteurs des états financiers, surtout à la lumière de la décision du Conseil de publier les états financiers des organismes de l'OTAN est une question dont s'occupe le Groupe de travail OTAN sur la comptabilité, et qui sera examinée dans le contexte de la revue du cadre comptable OTAN proposée pour fin 2015/2016.

Pour tenter de donner suite à la recommandation, la direction de la NSPA envisagera de présenter les états financiers 2015 de la NSPO de manière à ce qu'il n'y ait ni profit ni perte et les politiques comptables de la NSPO seront actualisées pour tenir compte de ce nouveau traitement comptable, qui aura une incidence sur l'état de la situation financière, sur l'état de la performance financière et sur l'état des variations de l'actif net.

Position du Collège

Le Collège réitère sa position, à savoir que les soldes sont erronés compte tenu du fonctionnement de la NSPO aux termes de sa charte et des accords de remboursement total des coûts qu'elle conclut avec ses clients. La position exprimée par le Collège à cet égard n'a pas évolué.

Le Collège note que les états financiers rectifiés ont été diffusés le 2 juillet 2015.

6. CONVERSION INCORRECTE DE LA MONNAIE FONCTIONNELLE DU PROGRAMME NAM (USD) DANS LA MONNAIE DE PRÉSENTATION DE LA NSPO (EUR)

Contexte

6.1 Le cadre comptable OTAN prévoit que les états financiers doivent être conformes à l'IPSAS 4 (Effets des variations des cours des monnaies étrangères). Selon les paragraphes 43, 44 et 47 de l'IPSAS 4, les écarts de change tiennent à la conversion des produits et des charges au cours de change en vigueur à la date des transactions, à la conversion des actifs et des passifs au cours de clôture, ainsi qu'à la conversion de l'actif

net/situation nette à l'ouverture, à un cours de clôture différent du cours de clôture précédent.

Observation

6.2 Le Collège a constaté que les états financiers du programme NAM, ayant l'USD pour monnaie fonctionnelle, ne sont pas correctement convertis en EUR, monnaie de présentation des états financiers de la NSPO.

6.3 Le montant net présenté comme écart de change dans l'état des variations de l'actif net est de 53 MEUR, soit la différence entre l'« effet de la conversion sur les actifs immobilisés mis à disposition » (66 MEUR) et l'« effet de la conversion sur l'amortissement des actifs immobilisés mis à disposition » (13 MEUR).

Commentaires de la NSPO

La NSPO n'ayant pas d'« actifs nets » (tous les actifs sont propriété des clients), les soldes d'ouverture et de clôture de l'état des variations de l'actif net sont égaux à zéro. Les éléments apparaissant dans l'état des variations de l'actif net au sujet de l'effet de la conversion des monnaies ont été indiqués pour permettre aux lecteurs des états financiers de comprendre quelles sont les incidences du change sur les actifs du programme NAM libellés en USD (p. ex. les C-17) lors de la conversion en euros.

Le montant de 53 MEUR relatif au programme NAM est transféré dans l'état des variations de l'actif net afin que les lecteurs des états financiers puissent constater l'effet du change de devises sur le solde de l'actif (p. ex. les C-17), qui est ensuite transféré de l'état des variations de l'actif net vers les contributions en actifs immobilisés (voir la note n° 9 des états financiers) afin de tenir compte de l'effet du solde des éléments de passif.

6.4 Le montant net présenté est seulement l'écart de change pour la partie « actifs immobilisés mis à disposition » des avances clients (voir note 9 jointe aux états financiers). Comme les écarts de change nets doivent résulter de la conversion de tous les soldes relatifs au programme NAM, le Collège estime les écarts de change à environ 2 MEUR.

Recommandation

6.5 Le Collège recommande que les écarts de change nets dus à la conversion soient correctement calculés et présentés suivant les prescriptions de l'IPSAS 4.

Commentaires de la NSPO

L'ASB accepte la recommandation.

La direction de la NSPA reverra la comptabilité dans ce domaine en vue de modifier la présentation de l'état des variations de l'actif net dans les états financiers 2015 de la NSPO.

7. ASSURANCE LIMITÉE CONCERNANT LES INFORMATIONS DE 2013 PRÉSENTÉES À DES FINS DE COMPARAISON

Contexte

7.1 Le cadre comptable OTAN prévoit que les états financiers d'un exercice donné doivent contenir des informations permettant la comparaison de tous les montants avec ceux qui figurent dans les états financiers de l'exercice précédent. De ce fait, l'opinion du Collège sur les états financiers de la période considérée couvre aussi la question de la comparabilité des chiffres fournis pour cette période avec ceux de la période précédente.

Observation

7.2 Le Collège a émis une opinion avec réserve sur les états financiers 2013 de la NSPO pour les raisons suivantes : caractère incomplet du compte rendu financier relatif au programme CEPS ; application peu fiable des principes de la comptabilité d'exercice dans les comptes du programme NAM s'agissant des acquisitions faites dans le cadre du programme FMS des États-Unis ; présentation de l'état de la performance financière en ce qui concerne les « montants à (restituer aux pays)/rembourser par les pays ». Ces questions n'ont pas été entièrement réglées. Le Collège se doit dès lors de modifier son opinion sur les états financiers 2014 de la NSPO pour ce qui est des soldes de 2013 correspondant à ces différentes questions.

Commentaires de la NSPO

L'ASB prend note de l'observation.

8. INEXACTITUDES DANS LA PRÉSENTATION DES STOCKS

Contexte

8.1 La note 21 jointe aux états financiers indique que les stocks gérés par la NSPO pour le compte de tiers représentent 270 MEUR. Le Commandement allié Opérations est

l'un de ces tiers. Ces stocks n'étant pas sous le contrôle de la NSPO, ils ne sont pas présentés comme des stocks de la NSPO. Ces stocks se répartissent pour beaucoup entre des dépôts nationaux utilisés par l'OTAN. La valeur des stocks précisée dans cette note et le montant communiqué aux tiers propriétaires des stocks doivent être exacts.

Observation

8.2 La NSPA s'est fait confirmer par les dépôts nationaux et les contractants les quantités d'articles de stocks détenus par eux et gérés par la NSPO. Le Collège a constaté qu'il y avait des différences entre les chiffres ainsi confirmés et le montant indiqué dans la note jointe aux états financiers. Il est estimé que les stocks sont surévalués de quelque 17 MEUR. En outre, l'un des dépôts nationaux n'a pas répondu à la demande de confirmation qui lui a été adressée par l'Agence.

Recommandation

8.3 Le Collège recommande que la NSPA applique les procédures voulues pour que les écarts observés à la comparaison entre les montants confirmés par les dépôts nationaux ou par les contractants et les chiffres qu'elle a elle-même donnés soient corrigés sans délai et que les montants exacts soient communiqués aux tiers propriétaires et indiqués dans les notes jointes aux états financiers.

Commentaires de la NSPO

L'ASB prend note de l'observation et de la recommandation qui, comme indiqué dans le rapport du Collège, « n'ont pas d'incidence sur l'opinion émise ».

La recommandation du Collège sera suivie : à partir de 2015, des travaux supplémentaires seront entrepris pour accélérer la réception des confirmations de la valeur des stocks communiquées par les dépôts nationaux de la défense aérienne au sol [AD(G)] afin qu'en cas de différence, les valeurs de stock correspondantes puissent être corrigées à temps pour l'élaboration de l'état financier de 2015.

9. ACTIVITÉS D'AUDIT INTERNE LIMITÉES DANS CERTAINS DOMAINES

Contexte

9.1 Un service d'audit interne adéquatement financé, correctement formé et clairement mandaté est un maillon important du dispositif de contrôle interne. Il permet à un organisme de mieux comprendre ses propres processus et de repérer les domaines présentant un risque opérationnel ou financier.

9.2 Lors de l'audit de 2013, le Collège a constaté que la Division Audit interne de la NSPA n'avait encore procédé à aucune vérification dans les organisations nationales du CEPS, qu'elle n'avait pas été en mesure de réaliser suffisamment de dénombrements par sondage chez les titulaires de marché et dans les dépôts nationaux parce que les pays participant aux programmes n'approuvaient pas le financement nécessaire à l'exécution de ces activités, et qu'elle n'avait pas travaillé au renforcement du dispositif de contrôle interne applicable au compte rendu financier relatif au programme NAM.

9.3 Le Collège a dès lors recommandé à la NSPA de procéder à une revue de sa fonction d'audit interne, y compris son mode de financement, afin de s'assurer que celle-ci est en mesure de couvrir toutes les activités de la NSPO, y compris celles des organisations nationales du CEPS et les dénombrements par sondage chez les titulaires de marché et dans les dépôts nationaux, et que ses ressources se concentrent, en coordination avec la direction de la NSPA, sur les risques prioritaires de la NSPO.

Observations

9.4 Au moment de l'audit, le Collège n'a pas été informé des résultats de la revue qu'il avait recommandée. Cela dit, il a pu compter sur le soutien et la coopération de la Division Audit interne de la NSPA, ce qui a contribué à la bonne compréhension des risques internes et à la conduite de l'audit dans le respect des critères d'efficacité et d'économie. Il a eu accès à l'ensemble des rapports diffusés en 2014 et les a passés en revue dans le cadre de l'audit.

Commentaires de la NSPO

La NSPA a procédé à une revue de la fonction d'audit interne en 2014. Dans le plan financier annuel 2016 de la NSPO, l'auditeur général a proposé d'ajouter des moyens financiers pour permettre à la fonction d'audit interne d'augmenter ses activités dans des secteurs tels que le dénombrement des stocks.

9.5 Les questions soulevées à l'issue de l'audit de 2013 n'ont pas été entièrement réglées. La Division Audit interne de la NSPA n'a encore procédé à aucune vérification dans les organisations nationales du CEPS, et elle n'a pas vraiment travaillé au renforcement du dispositif de contrôle interne applicable au compte rendu financier relatif au programme NAM. Par ailleurs, bien qu'elle ait réalisé des dénombrements par sondage dans quatre dépôts nationaux en 2014, elle reste fortement tributaire du financement des programmes pour ce faire.

Commentaires de la NSPO

Bien que le service d'audit interne soit autorisé par la Charte de la NSPO à effectuer des audits concernant les organisations nationales du CEPS, le règlement financier de la CEPMO actuellement en vigueur, qui s'applique au CEPS, établit que la responsabilité de l'exécution de l'audit interne relève principalement des organisations nationales du CEPS.

L'auditeur général étudiera, en coordination avec le Bureau de programme CEPS et les autorités nationales suivant les besoins, le meilleur moyen d'obtenir l'assurance que les contrôles sont bien conçus et qu'ils fonctionnent efficacement au sein des organisations nationales du CEPS, en tenant pleinement compte du statut juridique particulier de ces dernières, ainsi que de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables. Le résultat de cette étude sera soumis à la validation du Bureau de programme CEPS et de l'ASB.

Le plan d'audit interne pour 2015/2016, pour ce qui concerne le domaine des finances du programme NAM, évaluera des aspects spécifiques du plan d'amélioration relatif au programme NAM.

Recommandation

9.6 Le Collège recommande à la NSPO de donner la priorité à la revue de sa fonction d'audit interne.

Commentaires de la NSPO

L'ASB prend note de la recommandation.

10. LES PAYS DE L'OTAN DÉCIDENT SOUVENT DE LAISSER LES FONDS NON UTILISÉS À LA NSPA AU LIEU DE LES REVERSER DANS LES BUDGETS NATIONAUX

Contexte

10.1 Les pays membres de l'OTAN ne doivent pas se servir des organismes OTAN pour y conserver des fonds inutilisés en attendant de décider de ce qu'ils souhaitent en faire. Les fonds de cette nature doivent être reversés dans les budgets nationaux. Le NFR conforte le principe selon lequel les organismes OTAN ne doivent pas détenir un niveau de liquidités trop élevé.

10.2 Par ailleurs, le paragraphe 127 de l'IPSAS 1 (*Présentation des états financiers*) stipule que les notes doivent fournir des informations supplémentaires qui ne sont pas présentées dans les états financiers, mais qui sont nécessaires pour comprendre chacun de leurs éléments constitutifs.

10.3 Lors du précédent audit, le Collège a constaté qu'il était indiqué dans les états financiers de 2013 que « la direction de la NSPA n'a pas le pouvoir de limiter les sommes avancées ou versées anticipativement par ses clients » et que les pays sont autorisés à laisser à la NSPA les fonds encore disponibles après l'achèvement d'un projet, et ce jusqu'au moment où ils décident de ce qu'ils souhaitent en faire (réaffectation à un autre projet, remboursement, etc.). Ainsi, le risque lié à la gestion de ces fonds, y compris le risque de vol ou d'erreur, incombe à la NSPA. Il est possible également que les clients, qui sont essentiellement les gouvernements des pays membres de l'OTAN, se servent de la NSPA pour conserver des fonds qui devraient être reversés dans les budgets nationaux. Il n'est pas rare que les réglementations nationales interdisent aux pays d'utiliser leurs liquidités à d'autres fins que celles pour lesquelles elles ont été approuvées.

10.4 Le Collège a recommandé à la NSPO de faire mention dans ses états financiers des avances versées par chaque pays. Il a également recommandé que la NSPA détermine lesquelles des avances versées par les clients sont actuellement engagées pour être utilisées dans le cadre de projets spécifiques et lesquelles attendent soit d'être réaffectées à un autre projet soit d'être reversées aux pays, et que cette répartition soit présentée dans les états financiers.

10.5 Le Collège a par ailleurs recommandé que le Comité de surveillance de l'Agence et le RPPB confirment l'affirmation de la NSPA selon laquelle celle-ci n'est pas en mesure de limiter le montant des avances versées par les clients.

Observations

10.6 Le RPPB n'a pas encore examiné la question. Par ailleurs, comme la NSPO n'a pas souscrit aux observations formulées par le Collège à l'issue de l'audit de 2013, la situation n'a pas évolué. Le montant des avances clients reste supérieur à 2 GEUR, et la seule mention à cet égard dans les états financiers figure dans la note 9, qui indique simplement que « *[leur total] correspond au montant net de tous les autres éléments d'actif détenus par les clients* ».

10.7 Le Collège a constaté que les états financiers font apparaître un montant supplémentaire de 97 MEUR, correspondant à des « crédits clients et crédits de réapprovisionnement (affectés ou à affecter) ». Ce montant vient s'ajouter aux quelque 2 GEUR d'avances clients. La note 9 stipule que les crédits clients « représentent les montants appartenant aux clients et constitués d'intérêts bancaires, de pertes *sur change*

et de revenus divers, tandis que les crédits de réapprovisionnement correspondent aux montants appartenant aux clients et destinés au réapprovisionnement en pièces détachées ». La majeure partie de cette somme correspond à des crédits sans affectation, qui ne sont pas directement encore attribués à des clients.

Recommandation

10.8 Le Collège recommande à la NSPO d'affecter au plus vite les crédits clients qui ne le sont pas encore et de restituer l'excédent aux pays. À l'avenir, l'affectation de ces crédits devra se faire plus tôt, c'est-à-dire avant la publication des états financiers.

Commentaires de la NSPO

L'ASB accepte la recommandation.

Alors que la NSPA reconnaît que, dans l'avenir, cette affectation devrait se faire en temps plus opportun, il est peu probable qu'elle puisse intervenir avant la publication des états financiers, en raison des nombreuses ressources en personnel que nécessite l'élaboration des états financiers pendant cette période.

Lors de sa réunion de juin 2015, l'ASB a chargé le Comité financier, administratif et d'audit de donner un avis sur la question du compte rendu financier relatif à la gestion des liquidités à la NSPA, qui comprend les montants des avances versées par les clients.

SUITES DONNÉES AUX OBSERVATIONS ANTÉRIEURES

Le Collège a examiné la suite donnée aux observations et aux recommandations formulées lors d'audits précédents. Ces observations sont résumées dans l'appendice au présent document, avec un point de la situation. Le Collège a noté qu'une question avait été réglée, qu'une autre avait été partiellement réglée, que treize étaient rendues caduques par les observations formulées cette année et que six devaient encore recevoir une suite.

Suites données aux observations antérieures

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES	ÉTAT DE LA QUESTION
NSPO – RAPPORT D'AUDIT 2013		
NSPO – Rapport d'audit 2013 - Annexe II IBA-AR(2014)21, section 1		
Observation Compte rendu financier de 2013		
Recommandations (1.7) Le Collège recommande à la NSPA d'établir par écrit un manuel comptable détaillé contenant des précisions sur le processus de consolidation, comme des échéances et des informations sur le rapprochement des comptes entre les secteurs et sur les écritures de consolidation spécifiques.	Pas d'amélioration constatée.	Observation rendue caduque par l'observation 1.
(1.8) S'agissant des insuffisances dans le programme NAM, le Collège recommande qu'un plan d'action approprié soit mis en place et communiqué aux personnes, aux acteurs et aux responsables concernés pour faire en sorte que les modifications et les améliorations apportées au compte rendu financier relatif au programme NAM soient dûment expliquées. La Division Finances de la NSPA devrait continuer de suivre l'évolution de ces améliorations afin de veiller à ce que les problèmes soient repérés et résolus en temps utile.	Pas d'amélioration constatée.	Observation rendue caduque par l'observation 1.
(1.9) Dans le cas de la bourse logistique de l'OTAN (NLSE), le Collège recommande à la Division Finances de continuer d'approfondir ses connaissances de toutes les activités de l'Organisation, de ses flux de travail et de la	Le Collège a constaté la persistance de problèmes de communication.	Observation rendue caduque par l'observation 1.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable au Monténégro

ANNEXE 4
C-M(2017)0003 (INV)

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES	ÉTAT DE LA QUESTION
documentation la concernant, et de recenser les domaines où des améliorations pourraient être apportées dans sa communication avec les chefs de programme, l'objectif étant que la Division puisse comptabiliser et présenter correctement le vaste éventail d'activités de la NSPO.		
NSPO – Rapport d’audit 2013 - Annexe II IBA-AR(2014)21, section 2 Observation Compte rendu financier de 2013 Recommandation (2.9) Le Collège recommande au Conseil de l’Atlantique Nord de veiller à ce que l’ensemble des activités ayant trait au programme CEPS, y compris les activités opérationnelles relatives au CEPS qui sont menées par les organisations nationales, soient présentées dans les états financiers de la NSPO.	Les soldes et activités d’exploitation relatifs au CEPS ne figurent pas dans les états financiers 2014 de la NSPO. Ils devraient figurer dans ceux de 2015.	Observation rendue caduque par l’observation 2.
NSPO – Rapport d’audit 2013 - Annexe II IBA-AR(2014)21, section 3 Observation Compte rendu financier de 2013 Recommandation (3.5) Le Collège recommande à la NSPO de travailler avec le responsable OTAN de la politique en matière d’information financière à la mise au point d’une approche applicable à l’échelle de l’OTAN pour le compte rendu financier portant sur les activités FMS.	Les activités FMS sont toujours enregistrées suivant les principes de la comptabilité de caisse. Le Collège en déduit qu’il n’a pas encore été défini de méthode applicable à l’échelle de l’OTAN.	Observation rendue caduque par l’observation 3.
NSPO – Rapport d’audit 2013 - Annexe II IBA-AR(2014)21, section 4 Observation Compte rendu financier de 2013 Recommandations (4.7) Le Collège recommande que l’affectation du résultat au niveau du programme soit présentée dans les futurs états financiers, l’objectif étant de bien respecter les principes de la comptabilité	La présentation des états financiers a changé en 2014, ce qui se répercute sur ce	Observation rendue caduque par l’observation 5.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable au Monténégro

ANNEXE 4
C-M(2017)0003 (INV)

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES	ÉTAT DE LA QUESTION
d'exercice. Il estime qu'une telle approche permettra de rendre compte plus exactement des activités effectivement réalisées par la NSPA (ni profits, ni pertes et très peu de radiations de montants à recevoir concernant les exercices précédents). (4.8) Le Collège recommande également que tous les éléments présentés dans l'état de la performance financière soient bien comptabilisés soit en tant que produits, soit en tant que charges, et qu'il soit fait mention des éventuelles incidences sur l'actif et le passif.	point en particulier. Voir l'observation 5 ci-dessus. La présentation des états financiers a changé en 2014, ce qui se répercute sur ce point en particulier. Voir l'observation 5 ci-dessus.	Observation rendue caduque par l'observation 5.
NSPO – Rapport d'audit 2013 - Annexe II IBA-AR(2014)21, section 5 Observation Compte rendu financier de 2013 Recommandations (5.5) Le Collège recommande que, à l'avenir, toutes les modifications qui seront apportées aux méthodes comptables soient clairement présentées ainsi que les raisons à l'appui de ces modifications. (5.6) La présentation, à des fins de comparaison, d'informations portant sur un exercice complet alors que l'entité concernée n'a existé que pendant une partie de l'année est un problème lié à la transition. Aucune recommandation spécifique n'est formulée sur cet aspect de l'observation.	Pas d'amélioration constatée. Les chiffres de 2013 figurant dans les états financiers consolidés ont été rectifiés. Il n'a pas été donné de détails concernant ces rectifications. Remarque caduque.	Question restant à régler. Question réglée.
NSPO – Rapport d'audit 2013 - Annexe II IBA-AR(2014)21, section 6 Observation Compte rendu financier de 2013 Recommandation (6.6) Le Collège recommande à la NSPA de définir clairement le rôle du directeur financier dans le processus de passation de marchés et d'informer les comités OTAN concernés au Siège s'il était décidé de ne pas appliquer la	Le Collège n'a pas constaté de modifications concernant ce point dans la nouvelle instruction d'exploitation	Observation restant à régler.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable au Monténégro

ANNEXE 4
C-M(2017)0003 (INV)

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES	ÉTAT DE LA QUESTION
charte de la NSPO dans ce cadre. La communication de ces informations est importante étant donné que le Règlement financier de l'OTAN fait actuellement l'objet d'une révision.	relative aux achats publiée en 2014.	
Commentaires de la NSPO <i>La case récapitulant les mesures prises est factuellement inexacte. L'affirmation selon laquelle « Le Collège n'a pas constaté de modifications concernant ce point dans la nouvelle instruction d'exploitation relative aux achats publiée en 2014 » devrait faire référence au projet de règlement financier de la NSPO que va maintenant examiner un groupe de travail ad hoc du Comité financier, administratif et d'audit en septembre 2015.</i> Position du Collège Le Collège constate qu'un projet de procédures financières est actuellement à l'examen. Il fera le point sur les résultats de ces travaux à l'occasion de l'audit des états financiers 2015 de la NSPO.		
NSPO – Rapport d'audit 2013 - Annexe II IBA-AR(2014)21, section 7 Observation Compte rendu financier de 2013 Recommandation (7.6) Le Collège recommande à la NSPA de procéder à une revue de sa fonction d'audit interne, y compris son mode de financement, afin de s'assurer que celle-ci est en mesure de couvrir toutes les activités de la NSPO, y compris celles des organisations nationales du CEPS et les dénombrements par sondage chez les titulaires de marché et dans les dépôts nationaux, et que ses ressources se concentrent, en coordination avec la direction de la NSPA, sur les risques prioritaires de la NSPO.	Il n'a pas encore été pris de décision quant aux améliorations à apporter.	Observation rendue caduque par l'observation 9.
NSPO – Rapport d'audit 2013 - Annexe II IBA-AR(2014)21, section 8 Observation Compte rendu financier de 2013 Recommandation (8.5) Le Collège réitère sa recommandation, à savoir qu'il faudrait que les directions de l'ACO et de la NSPA mettent au point un plan d'action en vue de la conclusion d'accords officiels entre les deux entités, afin de garantir la mise à	Le Collège a constaté des améliorations dans la communication entre l'ACO et la NSPO. Toutefois, d'autres améliorations doivent encore	Question partiellement réglée.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable au Monténégro

ANNEXE 4
C-M(2017)0003 (INV)

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES	ÉTAT DE LA QUESTION
disposition d'informations fiables dans les délais voulus.	être apportées. Il est, par exemple, nécessaire d'améliorer la communication à l'ACO des informations concernant les projets relevant du NSIP qui sont exécutés en Afghanistan.	
Commentaire de la NSPO <i>La case récapitulant les mesures prises est factuellement inexacte. L'affirmation selon laquelle « Le Collège a constaté des améliorations dans la communication entre l'ACO et la NSPO. Toutefois, d'autres améliorations doivent encore être apportées. Il est, par exemple, nécessaire d'améliorer la communication à l'ACO des informations concernant les projets relevant du NSIP qui sont exécutés en Afghanistan », ne reflète pas correctement le fait que la NSPA a fourni à l'ACO un compte rendu complet sur les projets relevant du NSIP exécutés en Afghanistan et pour lesquels la NSPA fait office de pays hôte.</i> Position du Collège Au cours de l'audit des états financiers 2014 de l'ACO, le Collège a constaté l'existence de lacunes persistantes dans le compte rendu relatif aux projets relevant du NSIP qui sont exécutés sur le théâtre par la NSPA pour le compte de l'ACO.		
NSPO – Rapport d'audit 2013 - Annexe II IBA-AR(2014)21, section 9 Observation Compte rendu financier de 2013 Recommandations (9.4) Puisque la NSPA ne pense pas être en mesure de limiter le montant des fonds qui lui sont versés par ses clients ou que ceux-ci maintiennent chez elle, le Collège recommande plus de transparence, sous la forme d'une mention des avances par pays dans les états financiers. (9.5) Le Collège recommande également que la NSPA détermine lesquelles des avances versées par les clients sont actuellement engagées pour être utilisées dans le cadre de projets spécifiques et lesquelles attendent soit d'être réaffectées à un autre projet soit d'être reversées aux pays. Cette répartition devrait par ailleurs être présentée dans les états financiers.	Le Collège a constaté que le montant net correspondant à chaque pays figurait bien dans les états financiers 2014 de la NSPO diffusés le 29 mai 2015, mais pas dans les états financiers rectifiés reçus le 2 juillet 2015. Le Collège n'a pas constaté d'améliorations. Cela n'a pas encore été fait.	Observation rendue caduque par l'observation 10. Observation rendue caduque par l'observation 10. Observation rendue caduque par l'observation 10.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable au Monténégro

ANNEXE 4
C-M(2017)0003 (INV)

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES	ÉTAT DE LA QUESTION
(9.6) Le Collège recommande également que le Comité de surveillance de l'Agence et le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources confirment l'affirmation de la NSPA selon laquelle celle-ci n'est pas en mesure de limiter le montant des avances des clients.		
NSPO – Rapport d'audit 2013 - Annexe II IBA-AR(2014)21, section 10 Observation Compte rendu financier de 2013 Recommandation (10.3) Le Collège recommande à la NSPA de se faire confirmer par les autres organismes OTAN concernés le solde des éléments d'actif et de passif leur correspondant en prévision de l'établissement des états financiers 2014, afin d'accroître la fiabilité des données.	Cela n'a pas encore été fait.	Question restant à régler.
NSPO – RAPPORT D'AUDIT 2012		
NSPO – Rapport d'audit 2012 IBA-AR(2013)27, paragraphe 5.2 Opérations logistiques de la NSPO : observations et recommandations Observation 5.2.1 Stocks détenus par les contractants Recommandation n° 3 5.2.1.7 Le Collège recommande que les services logistiques veillent à ce que les délais soient mieux respectés pour ce qui concerne le processus de confirmation. Observation Montant élevé des liquidités détenues par le programme NAM Recommandation n° 11 7.2.5.4 Le Collège recommande au programme NAM de réduire le niveau de ses	Les délais pour ce qui concerne le processus de confirmation ont été mieux respectés. Toutefois, les ajustements résultant de ce processus de confirmation n'ont pas été effectués assez tôt pour que les montants figurant dans les états financiers soient exacts. Les liquidités ont augmenté de 75 % par rapport à l'année	Observation rendue caduque par l'observation 8. Question restant à régler.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable au Monténégro

ANNEXE 4
C-M(2017)0003 (INV)

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES	ÉTAT DE LA QUESTION
liquidités et de lancer les futurs appels de fonds sur la base des besoins réels en liquidités.	précédente (213 MEUR contre 122 MEUR), alors que les paiements ont diminué de 15 % (146 MEUR contre 172 MEUR).	
Commentaire de la NSPO <i>Il est indiqué dans la case récapitulant les mesures prises que « Les liquidités ont augmenté de 75 % par rapport à l'année précédente (213 MEUR contre 122 MEUR), alors que les paiements ont diminué de 15 % (146 MEUR contre 172 MEUR) ». Les appels de fonds sont basés sur un budget approuvé par le programme NAM. Si le montant des liquidités nécessaires au paiement des factures est inférieur au montant des liquidités inscrites au budget, les soldes de trésorerie augmenteront. En outre, le programme a reçu, fin décembre 2014, un remboursement de 30 MEUR (37 MUSD) du gouvernement des États-Unis au titre du programme FMS.</i> Position du Collège Le Collège réitère sa position, à savoir qu'un tel niveau de liquidités est trop élevé au regard du NFR.		
NAMSA – RAPPORT D'AUDIT 2011		
NAMSA – Rapport d'audit 2011 C-M(2013)0015 et IBA-AR(2012)29, paragraphe 5.3 Observation Passif éventuel à la charge des pays en cas de retrait Recommandation n°4 Le Collège recommande à la NSPA d'analyser la situation existante, en particulier pour ce qui est des activités financées par un petit nombre de pays ou par des pays non OTAN, et de veiller à ce que les membres qui contribuent à des activités menées par l'Agence soient pleinement conscients des obligations susceptibles de leur incomber en termes de passif éventuel.	La NSPA a l'intention de proposer des amendements aux directives de programme applicables aux clients, et de demander l'approbation du Comité de surveillance de l'Agence afin que la prise en charge des obligations susceptibles de découler de la dissolution d'un projet soit échelonnée dans le temps. Cela permettra de veiller à ce que les pays qui se retireront d'un projet assument leur juste part des coûts liés à la liquidation avant leur départ. Il n'est toutefois pas prévu que la NSPA impute avec effet rétroactif les coûts liés à une	Question restant à régler.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable au Monténégro

ANNEXE 4
C-M(2017)0003 (INV)

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES	ÉTAT DE LA QUESTION
	liquidation à des clients qui se sont déjà retirés d'un projet.	
NAMSA – RAPPORT D'AUDIT 2010		
NAMSA – Rapport d'audit 2010 C-M(2012)0021 et IBA-AR(2011)20, section 5.1 Observation Responsabilité de la gestion du risque concernant le compte rendu financier En matière de gestion du risque, les exigences relatives à la bonne gouvernance auxquelles les agences de l'OTAN doivent se conformer sont définies dans le document du Conseil diffusé sous la cote C-M(2005)0087. Recommandation Le Collège recommande à la NAMSA de revoir ses procédures de gestion du risque, en particulier dans les domaines qui ont eu une incidence directe sur l'opinion formulée dans le cadre de la vérification des états financiers de l'Agence au cours des dernières années, à savoir : (1) la valorisation des stocks, (2) l'estimation des charges et (3) le respect des IPSAS, et de veiller ainsi à ce que des procédures efficaces soient en place. L'examen recommandé aura des incidences sur la structure du dispositif de contrôle interne de la NAMSA. Le Collège recommande aussi à l'Agence de définir explicitement les rôles et les responsabilités dans le dispositif de contrôle interne lorsque celui-ci aura été revu, et de désigner un point de contact unique pour la gestion du risque.	Des problèmes ont continué de se poser en 2013 s'agissant du contrôle du compte rendu financier. Les instructions et les contrôles internes spécifiant explicitement les rôles et les responsabilités restent à établir. Voir l'observation 2 formulée pour l'exercice 2014.	Question restant à régler.
NAMSA – Rapport d'audit 2010 C-M(2012)0021 et IBA-AR(2011)20, section 5.5 Observation États de la situation financière des clients Recommandations 5.5.4 Le Collège recommande à la NAMSA d'utiliser le modèle des états trimestriels de la situation financière des clients pour établir le résumé des états de la situation financière des	La NSPA n'a pas souscrit aux recommandations du Collège. La directive	Observation rendue caduque par l'observation 10.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable au Monténégro

ANNEXE 4
C-M(2017)0003 (INV)

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES	ÉTAT DE LA QUESTION
clients inclus dans les notes jointes aux états financiers, et de faire apparaître dans ce résumé le passif éventuel. Le passif éventuel devrait par ailleurs être défini clairement dans les états financiers. Procéder de la sorte garantira une présentation plus complète de la situation financière en fin d'exercice. 5.5.5 Le Collège recommande aussi à la NAMSA de présenter, par pays, les raisons précises pour lesquelles des montants significatifs apparaissent dans la situation financière nette. 5.5.6 Le Collège recommande enfin que le poste Opérations logistiques et la situation des autres organismes OTAN apparaissent dans les états trimestriels.	fonctionnelle 410 de la NAMSA stipule toutefois qu'un résumé des états de la situation financière des clients doit être présenté dans les notes jointes aux états financiers. Voir aussi l'observation 10 formulée pour l'exercice 2014, qui porte sur la nécessité d'une plus grande transparence concernant les fonds non utilisés que les clients décident de laisser à la NSPA.	
CEPMO – RAPPORT D'AUDIT 2008		
CEPMO – Rapport d'audit 2008 C-M(2011)0016 et IBA-AR(2009)28, section 5.6 Observation FBG : Écriture d'équilibrage dans la rubrique « Autres montants à payer » Recommandation La FBG devrait déterminer l'origine de l'écriture d'équilibrage. Il convient par ailleurs de créer dans SAP des livres distincts pour les activités internationales, et de les utiliser pour y consigner les opérations internationales liées à la FBG.	La NSPA a déclaré que la FBG travaillait actuellement sur la question et qu'elle prévoyait que le problème serait résolu d'ici à 2016.	Question restant à régler.



Enclosure to
C-M(2017)0003 (INV)

Financial Statements 2014 (Redacted Version)

Contents	Page
Overview	2
NSPO Statement of Financial Position	5
NSPO Segments' Statement of Financial Position	6
NSPO Statement of Financial Performance	7
NSPO Segments' Statement of Financial Performance	8
NSPO Statement of Cash Flows	9
NSPO Statement of Changes in Net Assets	10
Accounting Policies	12
Notes to the Financial Statements	18

Overview of the NATO Support and Procurement Organisation's Operations and Environment

The NATO Support and Procurement Organisation stood up on 1 April 2015 with the merger of the NATO Support Organisation and the NATO Procurement Organisation. The NATO Procurement Organisation, despite being set up on 1 July 2012 has never had any financial activity and never produced financial statements.

These financial statements cover the financial activities of the NATO Support Organisation for the year 2014.

NATO Support Organisation

The NATO Support Organisation (NSPO) came into being on 1 July 2012 with the merging of the former NATO Maintenance and Supply Organisation (NAMSO), NATO Airlift Management Organisation (NAMO) and Central European Pipeline Management Organisation (CEPMO). The NSPO is made up of the former executing agencies of NAMSO, NAMO and CEPMO plus the Agency Supervisory Board's Chairman's Office, the National Organisations of the former CEPMO and the Support Partnerships.

The mission of the NSPO is to provide responsive, effective and cost-efficient logistics, operational and systems support and services to the Allies, NATO Military Authorities and partner Nations, individually and collectively, in time of peace, crisis and war, and where required, to maximize the ability and flexibility of their armed forces, contingents, and other relevant organisations, within the guidance provided by the North Atlantic Council (NAC), to execute their core missions.

All NATO Nations are members of the NSPO. Non-NATO Nations may apply for association with the NSPO if they wish to participate in NSPO activities. Their participation shall be subject to such conditions, consistent with present Regulations and the NSPO Charter, as the participating NATO Nations and the non-NATO Nations agree.



Role of the NATO Support Agency

The NATO Support Agency (NSPA) is the executive arm of NSPO and is chartered to execute the NSPO's mission, the responsibilities of NSPA include the following tasks, while continuously striving for improved effectiveness, efficiency and cost savings:

- acting as Host Nation for NATO Security Investment Programme (NSIP) projects as assigned by the Resource Policy and Planning Board (RPPB) or the Investment Committee (IC);
- planning and management of contracting for NATO operations, including in support of Allied Command Operations, including contracting for required strategic lift in all transport modes;
- providing logistics support for operations, including in support of Allied Command Operations, including real-life support and environmental solutions; providing supply management;
- performing maintenance, including sustainment management;
- providing services to contribute to life-cycle support of assigned systems; conducting off-the-shelf agency mission required specific procurement; providing technical assistance;
- supporting to organic airlift capabilities;
- managing the provision of lift/transport capabilities;
- fulfilling the operational requirements during peace, crisis and war for the transport, storage and delivery of fuel for military and civilian customers;
- performing other missions as assigned by the NAC.

The NSPA itself is made up of three business units and support functions; these are derived from the activities of the former NATO Maintenance and Supply Agency (NAMSA), the NATO Airlift Management Programme (NAMP), and, the Central Europe Pipeline System Programme (CEPS).



The Activities of NATO Support Organisation's Segment Parts

Chairman's Office

The Chairman's Office is the secretariat of the Agency Supervisory Board and the NAMP and CEPS Programme Boards.

Log Ops Business Unit

Log Ops provides a number of capabilities which participating nations can take advantage of. It provides support to NATO operations; it procures and facilitates the exchange of goods and services for at the most advantageous rates, and, provides support to the twenty-six Support Partnerships.

Log Ops activities are paid for through customer-funding on a no profit, no loss basis. All costs incurred by Log Ops activities are borne by NSPO Member Nations, by NATO bodies, or, by other authorised customers.

Within the Log Ops business unit at the end of 2014 there were twenty-seven Support Partnerships. These may be established within the NATO Support Organisation, subject to precise terms and conditions, on the initiative of two or more NATO nations wishing to organize in common the support and services of activities within the scope of the NATO Support Organisation's Mission and guidance provided by the Council.

At times the partnerships will procure goods and/or services in common through a commonly agreed budget while at other times members of the partnership will procure goods and services individually through purchase requests. NSPA procures goods and/or service for the Support Partnerships.

Central Europe Pipeline System Programme (CEPS) Business Unit

Under the authority of the CEPS Programme Board, the CEPS Programme manages a NATO pipeline system which crosses the host nations of [REDACTED] and is responsible for the transportation, storage and delivery of petroleum products in Central Europe for

military and non-military activities. For that purpose, the CEPS Programme operates and maintains the Central Europe Pipeline System, a system of pipelines, pump stations, input and delivery points, and depots.

CEPS is funded through various channels. The NATO Security Investment Programme (NSIP) supports some of the costs of the acquisition and restoration of pipeline assets corresponding to military requirements. Income is also generated by its authorised activities which are the sales of transport and storage activities for military and non-military customers. Contributions by Member Nations cover that part of the budget not financed by NSIP or generated revenue.

NATO Airlift Management Programme (NAMP) Business Unit

The mission of the NAMP is to meet to the best advantage the requirements of the Nations contributing to the NATO Airlift Management Programme as described in the Strategic Airlift Capability Memorandum of Understanding. The NAM Programme participants are: Bulgaria, Estonia, Finland, Hungary, Lithuania, The Netherlands, Norway, Poland, Romania, Slovenia, Sweden and the United States of America

The Strategic Airlift Capability (SAC) Programme was created by ten NATO and two Partnership for Peace Nations (Finland and Sweden). Initial strategic airlift capability is provided by three Globemaster C-17 aircraft that are flown and operated by multinational military aircrew, and supported by military and civilian staff by the twelve Participating Nations. In addition the SAC Programme obtains required logistic and maintenance services for C-17 operations under a Contractor Logistic Support contract arranged through U.S. Foreign Military Sales procedures. The SAC Participating Nations control and use SAC flying hours generated by NAM Programme owned aircraft, within pre-agreed parameters, to meet national requirements, including those in support of NATO and multinational commitments.

The NAM Programme is governed by the NAM Programme Board. The NAM Programme Board exercises all rights of ownership of assets but aircraft operation is outside scope of the NSPO Charter. The NAM Programme's overall activities are funded by the Participating Nations through SAC Acquisition, Operations and

Administrative financial plans that are endorsed annually by the NAM Programme Board, after endorsement by the SAC Steering Board.

How NSPO's operating environment affects its financial statements

NSPO makes available the following capabilities which can be used for the benefit of NATO:

- Support to Operations and Exercises
- Strategic Transport and Storage
- Logistics Services and Project Management
- Fuel Management
- System Procurement and Life Cycle Management

Those charged with the governance of NSPO do not set management targets in relation to the expected business it should generate and hence NSPO's revenue and expenditures are purely dependent on NATO and the members of NATO making use of its capabilities. As such the financial position and performance of NSPO depends on the operational requirements of NATO and its member nations.

Compliance with Financial Regulations

The Financial Regulations that are applicable to NSPO are described in the Charter under General Provisions (Section 46):

"The NATO Support Organisation shall be governed by the provisions of the NATO Financial Regulations, subject to such derogations as may be approved by the NAC upon recommendation by the Resource Policy and Planning Board".

However, it must be noted that parts of the charters of the former NAMSO, CEPMO and NAMO remain open and these include financial management provisions which include details of the financial regulations to be followed. In practice this means that Log Ops, CEPS Programme and the NAM Programme are following the

Financial Regulations of their former organisations until revised NATO Financial Regulations are issued, probably in 2015.

How NSPO's mission and strategies relate to its financial position, financial performance and cash flows

As noted above NSPO makes capabilities available to NATO and its member nations. As such the NSPO does not have any objectives and strategies in relation to its financial position, performance and cash flows other than to have enough funding available to cover its administration costs and the operational requirements of its customers.

Risks and Uncertainties that affect NSPO's Financial Position and Performance

NSPO's performance is based on the usage made of its capabilities by NATO. As such its performance is impacted by NATO operations. [REDACTED]

Public Disclosure of Financial Information

At the Wales Summit of 2014 the nations tasked NATO bodies to increase their financial transparency. The decision on whether to make these financial statements publically available rests with the Agency Supervisory Board and the NAM and CEPS Programme Boards respectively.

[Signed] [REDACTED]
NSPA General Manager

NSPO Statement of Financial Position

*As of 31 December
(all figures are in Euro '000)*

		NSPO TOTAL	
		*Restated	
	Note	2014	2013
Current Assets			
Cash and Cash Equivalents	2	1,772,778	1,679,717
Accounts Receivable	6	861,898	620,635
Prepayments	7	182,644	169,243
Long Term Receivables		3,857	3,857
Inventory	5	354,897	353,613
Fixed and Intangible Assets			
Property Plant and Equipment	3	455,239	421,712
Intangible Assets	4	18,981	16,443
Total Assets		3,650,294	3,265,220
Current Liabilities			
Accounts Payable and Accruals	8	267,559	239,653
Customer Advances	9	3,377,688	3,021,339
Provisions	14	5,047	4,228
Total Liabilities		3,650,294	3,265,220
Net Assets		0	0

***Restatement:** Balances in relation to Accounts Receivable, Accounts Payable and Accruals, and, Customer Advances for the Log Ops Segment have been restated to reflect more accurate accounting data. These changes are not considered to be material.

The financial statements on pages 5 to 40 were originally issued to the International Board of Auditors for NATO on 29 May 2015. They were reissued on 2 July 2015.

[Signed] [REDACTED]
NSPA General Manager

[Signed] [REDACTED]
NSPA Director of Finance

NSPO Segments' Statement of Financial Position

As of 31 December
(all figures are in Euro '000)

		Chairman's Office		Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
										*Restated	
	Note	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Current Assets											
Cash and Cash Equivalents	2	0	0	1,558,496	1,556,446	213,833	122,880	449	391	1,772,778	1,679,717
Accounts Receivable	6	0	0	822,243	609,319	35,001	7,382	4,654	3,934	861,898	620,635
Prepayments	7	0	0	68,113	45,539	114,510	123,668	21	36	182,644	169,243
Long Term Receivables		0	0	3,857	3,857	0	0	0	0	3,857	3,857
Inventory	5	0	0	354,407	353,333	490	280	0	0	354,897	353,613
Fixed and Intangible Assets											
Property Plant and Equipment	3	0	0	14,357	18,137	437,562	400,153	3,320	3,422	455,239	421,712
Intangible Assets	4	0	0	0	0	18,073	15,467	908	976	18,981	16,443
Total Assets		0	0	2,821,473	2,586,631	819,469	669,830	9,352	8,759	3,650,294	3,265,220
Current Liabilities											
Accounts Payable and Accruals	8	0	0	253,533	228,852	13,726	10,390	300	411	267,559	239,653
Customer Advances	9	0	0	2,567,940	2,357,779	805,743	659,440	4,005	4,120	3,377,688	3,021,339
Provisions	14	0	0	0	0	0	0	5,047	4,228	5,047	4,228
Total Liabilities		0	0	2,821,473	2,586,631	819,469	669,830	9,352	8,759	3,650,294	3,265,220
Net Assets of NSPO		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

***Restatement:** Balances in relation to Accounts Receivable, Accounts Payable and Accruals, and, Customer Advances for the Log Ops Segment have been restated to reflect more accurate accounting data. These changes are not considered to be material.

The financial statements on pages 5 to 40 were originally issued to the International Board of Auditors for NATO on 29 May 2015. They were reissued on 2 July 2015.

[Signed] [Redacted Signature]
NSPA General Manager

[Signed] [Redacted Signature]
NSPA Director of Finance

NSPO Statement of Financial Performance

*For the year-ended 31 December
(all figures are in Euro '000)*

		NSPO TOTAL	
		*Restated	
Revenue	Note	2014	2013
<i>Exchange Activities</i>			
Reimbursement of Administrative costs		119,898	128,044
Services and Support to Customers		1,813,974	1,950,092
Commercial Discounts Earned		4,383	3,394
Financial Revenue	10	7,043	2,748
Miscellaneous Revenue		219	277
<i>Non-Exchange Activities</i>			
Funding of Chairman's Office		824	728
Reimbursement of Administrative costs		12,328	12,098
Total Revenue		1,958,669	2,097,381
Expenses			
Services and Support to Customers	11	(1,814,715)	(1,952,434)
Personnel Costs	12	(101,886)	(108,218)
Other Expenses	11	(51,961)	(48,638)
Total Expenses		(1,968,562)	(2,109,290)
Operating Surplus / (Deficit) for the year	20	(9,893)	(11,909)

Restatement: A presentational restatement has been made in respect of the "Operating Surplus / (Deficit) for the year"; more details can be found in the Accounting Policies section of the Financial Statements under the heading "Restatement of 2013 Financial Statements". NSPO is chartered to plan its activities on a no-profit/no-loss basis globally over the planning period; however, this does not prohibit the realisation of operating surpluses or deficits in the financial reporting period (see Note 20). Currency translation gains and losses are no longer shown in the Statement of Financial Performance but are shown in the Statement of Changes in Net Assets; however, these are then transferred into Customer Advances. Some balances in relation to the Log Ops Segment have been restated to reflect more accurate accounting data. These changes are not considered to be material.

NSPO Segments' Statement of Financial Performance

For the year-ended 31 December
(all figures are in Euro '000)

		Chairman's Office		Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
										*Restated	
Revenue	Note	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
<i>Exchange Activities</i>											
Reimbursement of Administrative costs		0	0	119,898	128,044	0	0	0	0	119,898	128,044
Services and Support to Customers		0	0	1,750,109	1,842,533	63,865	107,559	0	0	1,813,974	1,950,092
Commercial Discounts Earned		0	0	4,383	3,394	0	0	0	0	4,383	3,394
Financial Revenue	10	0	0	7,164	2,532	(120)	215	(1)	1	7,043	2,748
Miscellaneous Revenue		0	0	0	0	90	58	129	219	219	277
<i>Non-Exchange Activities</i>											
Funding of Chairman's Office		824	728	0	0	0	0	0	0	824	728
Reimbursement of Administrative costs		0	0	0	0	6,665	6,498	5,663	5,600	12,328	12,098
Total Revenue		824	728	1,881,554	1,976,503	70,500	114,330	5,791	5,820	1,958,669	2,097,381
Expenses											
Services and Support to Customers	11	0	0	(1,750,849)	(1,844,612)	(63,866)	(107,822)	0	0	(1,814,715)	(1,952,434)
Personnel Costs	12	(711)	(667)	(93,517)	(99,555)	(3,910)	(3,986)	(3,748)	(4,010)	(101,886)	(108,218)
Other Expenses	11	(113)	(61)	(27,346)	(23,972)	(22,236)	(22,517)	(2,266)	(2,088)	(51,961)	(48,638)
Total Expenses		(824)	(728)	(1,871,712)	(1,968,139)	(90,012)	(134,325)	(6,014)	(6,098)	(1,968,562)	(2,109,290)
Operating Surplus / (Deficit) for the year	20	0	0	9,842	8,364	(19,512)	(19,995)	(223)	(278)	(9,893)	(11,909)

Restatement: A presentational restatement has been made in respect of the "Operating Surplus / (Deficit) for the year"; more details can be found in the Accounting Policies section of the Financial Statements under the heading "Restatement of 2013 Financial Statements". NSPO is chartered to plan its activities on a no-profit/no-loss basis globally over the planning period; however, this does not prohibit the realisation of operating surpluses or deficits in the financial reporting period (see Note 20). Currency translation gains and losses are no longer shown in the Statement of Financial Performance but are shown in the Statement of Changes in Net Assets; however, these are then transferred into Customer Advances. Some balances in relation to the Log Ops Segment have been restated to reflect more accurate accounting data. These changes are not considered to be material.

NSPO Statement of Cash Flows *For the year-ended 31 December (all figures are in Euro '000)*

	Note	2014	2013
Cash flows from operating activities			*Restated
Surplus/(deficit)		(9,893)	(11,909)
Non-cash movements			
Depreciation of PPE	11	26,162	25,023
Amortisation of intangible assets	11	(180)	896
Increase / (Decrease) in Accounts Payables and Accruals	8	27,906	(50,836)
Increase / (Decrease) in Customer Advances	9	366,242	150,579
Increase / (Decrease) in Provisions	14	819	797
(Increase) / Decrease in Long-term Receivables		0	0
(Increase) / Decrease in Accounts Receivable	6	(241,263)	12,621
(Increase) / Decrease in Prepayments	7	(13,401)	42,865
Net cash flows from operating activities		156,392	170,036
Other non-cash movements (through Statement of Changes in Net Assets)			
Currency translation on PPE and Intangible assets		(66,072)	21,639
Depreciation and Amortisation on currency translation on PPE and Intangible assets		13,282	(2,674)
Total of other non-cash movements		(52,790)	18,965
Cash flows from investing activities			
Purchases of PPE, Intangibles Assets and Inventories		(10,541)	(7,513)
Net cash flows from investing activities		(10,541)	(7,513)
Opening cash and cash equivalent balance	2	1,679,717	1,498,229
Net cash flows from operating and investing activities		93,061	181,488
Closing cash and cash equivalent balance	2	1,772,778	1,679,717

Restatement: A presentational restatement has been made in respect of the “Operating Surplus / (Deficit) for the year which impacts upon cash flows from operating activities.

NSPO Statement of Changes in Net Assets 2014

	Log Ops 2014			CEPS 2014			NAMP 2014			NSPO 2014		
	Capital Assets Contributed (PPE, Intangible Assets and Inventory)	Customer Advances (including replenishment credits)	Operating Surplus	Capital Assets Contributed (PPE, Intangible Assets and Inventory)	Customer Advances (including replenishment credits)	Operating Surplus	Capital Assets Contributed (PPE, Intangible Assets and Inventory)	Customer Advances (including replenishment credits)	Operating Surplus	Capital Assets Contributed (PPE, Intangible Assets and Inventory)	Customer Advances (including replenishment credits)	Operating Surplus
Opening Balance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net Change in Capital Assets Contributed before currency translation effects	(2,706)	0	0	(170)	0	0	(12,566)	0	0	(15,442)	0	0
Effect of Currency translation on Capital Assets Contributed	0	0	0	0	0	0	66,072	0	0	66,072	0	0
Effect of Currency translation on Depreciation and Amortisation of Capital Assets Contributed	0	0	0	0	0	0	(13,281)	0	0	(13,281)	0	0
Net Change in Customer Advances	0	203,025	0	0	278	0	0	125,590	0	0	328,893	0
Operating Surplus / (deficit) in year	0	0	9,842	0	0	(223)	0	0	(19,512)	0	0	(9,893)
Sub-Total	(2,706)	203,025	9,842	(170)	278	(223)	40,225	125,590	(19,512)	37,349	328,893	(9,893)
Reflected in Customer Advances (Note 9)	2,706	(203,025)	(9,842)	170	(278)	223	(40,225)	(125,590)	19,512	(37,349)	(328,893)	9,893
Closing Balance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Log Ops 2014	CEPS 2014	NAMP 2014	NSPO 2014
Opening Balance of Customer Advances	2,357,779	4,120	659,440	3,021,339
Change in Capital Assets Contributed	(2,706)	(170)	40,225	37,349
Change in Customer Advances	203,025	278	125,590	328,893
Operating Surplus / (deficit) in year	9,842	(223)	(19,512)	(9,893)
Closing Balance of Customer Advances	2,567,940	4,005	805,743	3,377,688

Restatement: A presentational restatement has been made in respect of the “Operating Surplus / (Deficit) for the year”; more details can be found in the Accounting Policies section of the Financial Statements under the heading “Restatement of 2013 Financial Statements”. NSPO is chartered to plan its activities on a no-profit/no-loss basis globally over the planning period; however, this does not prohibit the realisation of operating surpluses or deficits in the financial reporting period (see Note 20). Currency translation gains and losses are no longer shown in the Statement of Financial Performance but are shown in the Statement of Changes in Net Assets; however, these are then transferred into Customer Advances.

NSPO Statement of Changes in Net Assets 2013 (Restated)

	Log Ops 2013 Restated			CEPS 2013 Restated			NAMP 2013 Restated			NSPO 2013 Restated		
	Capital Assets Contributed (PPE, Intangible Assets and Inventory)	Customer Advances (including replenishment credits)	Operating Surplus	Capital Assets Contributed (PPE, Intangible Assets and Inventory)	Customer Advances (including replenishment credits)	Operating Surplus	Capital Assets Contributed (PPE, Intangible Assets and Inventory)	Customer Advances (including replenishment credits)	Operating Surplus	Capital Assets Contributed (PPE, Intangible Assets and Inventory)	Customer Advances (including replenishment credits)	Operating Surplus
Opening Balance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net Change in Capital Assets Contributed before currency translation effects	(4,398)	0	0	677	0	0	(13,205)	0	0	(16,926)	0	0
Effect of Currency translation on Capital Assets Contributed	0	0	0	0	0	0	(21,639)	0	0	(21,639)	0	0
Effect of Currency translation on Depreciation and Amortisation of Capital Assets Contributed	0	0	0	0	0	0	2,674	0	0	2,674	0	0
Net Change in Customer Advances	0	211,662	0	0	325	0	0	(15,026)	0	0	196,961	0
Operating Surplus / (deficit) in year	0	0	8,364	0	0	(278)	0	0	(19,995)	0	0	(11,909)
Sub-Total	(4,398)	211,662	8,364	677	325	(278)	(32,170)	(15,026)	(19,995)	(35,891)	196,961	(11,909)
Reflected in Customer Advances (Note 9)	4,398	(211,662)	(8,364)	(677)	(325)	278	32,170	15,026	19,995	35,891	(196,961)	11,909
Closing Balance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Log Ops 2013	CEPS 2013	NAMP 2013	NSPO 2013
Opening Balance of Customer Advances	2,142,151	3,396	726,631	2,872,178
Change in Capital Assets Contributed	(4,398)	677	(32,170)	(35,891)
Change in Customer Advances	211,662	325	(15,026)	196,961
Operating Surplus / (deficit) in year	8,364	(278)	(19,995)	(11,909)
Closing Balance of Customer Advances	2,357,779	4,120	659,440	3,021,339

Restatement: A presentational restatement has been made in respect of the “Operating Surplus / (Deficit) for the year”; more details can be found in the Accounting Policies section of the Financial Statements under the heading “Restatement of 2013 Financial Statements”. NSPO is chartered to plan its activities on a no-profit/no-loss basis globally over the planning period; however, this does not prohibit the realisation of operating surpluses or deficits in the financial reporting period (see Note 20). Currency translation gains and losses are no longer shown in the Statement of Financial Performance but are shown in the Statement of Changes in Net Assets; however, these are then transferred into Customer Advances.

Accounting Policies

Basis of preparation

These financial statements have been prepared in accordance with the NATO Accounting Framework which is based upon International Public Sector Accounting Standards (IPSAS). IPSAS relating to *IPSAS 12 – Inventories*, *IPSAS 17 - Property, Plant and Equipment* and *IPSAS 31 - Intangible Assets* were adapted by the North Atlantic Council (the “NAC”) in August 2013 for reporting periods beginning on 1 January 2013. In addition, where certain financial reporting requirements are required by the NATO Financial Regulations, these are also met.

The Financial Statements are prepared on the going-concern basis which means that those charged with governance of NSPO and its integral Programmes and Support Partnerships (its “segments”) consider that they believe NSPO and its segments will continue in existence for at least a year from the date the financial statements are issued.

The preparation of financial statements in compliance with the NATO Accounting Framework requires the use of certain critical accounting estimates and requires that those responsible for preparing and presenting the financial statements of NSPO use judgement in applying these accounting policies. The areas where significant judgements and estimates have been made in preparing the financial statements and their effect are disclosed in the notes to the financial statements.

The policies have been consistently applied to all the years presented.

Restatement of 2013 Financial Statements

In 2013 the NSPO Statement of Financial Performance did not clearly show how the “Surplus / (Deficit) for the year” had been calculated. The Statement showed “Total Revenues” and “Total Expenditures” but provided no line item which showed the difference between these amounts; in the 2014 Financial Statements a clear reference has been made to show the difference between these two amounts as “Operating Surplus / (Deficit) for the year”.

In the 2013 Statement of Financial Performance, NSPO showed lines under “Total Expenses” reflecting “Amounts to be (Returned to) / Reimbursed by Nations” which were represented by: “Non-Planned Revenues”, “Net Timing Difference on calls to

customers in year”, “Depreciation and Amortisation”, and “Revaluation of PPE, Intangibles and Inventory” and which led to the “Surplus / (Deficit) for the year”. In retrospect, NSPA management considers that this may have been confusing to some users of the statements. Hence, in 2014, NSPO has redesigned this section of the Statement to clearly show an “Operating Surplus / (Deficit) for the year”.

NSPO is chartered to plan its activities on a no-profit/no-loss basis globally over the planning period; however, this does not prohibit the realisation of operating surpluses or deficits in the financial reporting period. Operating surpluses or deficits can be caused through non-monetary transactions (such as depreciation), or through transactions with an actual or potential monetary impact (such as the receipt of investment income, realised exchange rate gains or losses, or unbilled sales at the year-end). More details can be found in Note 20.

Currency translation gains and losses are shown in the Statement of Changes in Net Assets; however, these are then transferred into Customer Advances.

Some balances in relation to the Log Ops Segment’s Statements of Financial Performance and Position have been restated to reflect more accurate accounting data. These changes are not considered material.

In 2014 NSPO made an operating deficit of Euro 9.9m (2013: deficit of Euro 11.9m). As NSPO does not have equity any operating surpluses or deficits become reflected in the Statement of Financial Position as Customer Advances.

Non-compliance with parts of IPSAS 12 - Inventories (as adapted by the North Atlantic Council)

NSPO does not comply with two parts of IPSAS 12. These relate to:

1. The requirement to measure inventories where applicable at Net Realisable Value. This is not done on the basis that customers would have to pay the cost of regular inspections of inventory to determine valuation.
2. The requirement to calculate the cost of goods of inventory sold. The financial reporting system is not configured to allow this calculation to be made and funds have not been made available to configure the financial reporting system to do this. Due to the lack of systems in place to calculate the cost of goods sold NSPO shows in its Statement of Financial Performance a line item reflecting ‘Net proceeds from changes in Inventory’. The same system weakness applies to calculating the cost of items of PPE sold.

These areas of non-compliance with IPSAS are not considered to have a material effect on the performance or position of NSPO or its segments.

Inventories held in relation to the Patriot Programme are valued on different bases; the valuation for [REDACTED] located inventories is weighted average cost while at contractors the value is historic cost. These different bases are permitted under IPSAS 12, which permits “For inventories with different nature or use (for example, certain commodities used in one segment and the same type of commodities used in another segment), different cost formulas may be justified”; NSPA management considers that items held at contractors for contractor support allow the use of different cost formulas.

Basis of consolidation

The Agency Supervisory Board (ASB) considers that the consolidated financial statements of NSPO present the results of NSPO and its segment parts as a single entity. The ASB controls segment parts of the NSPO through its Charter. Intercompany transactions and balances between NSPO segment parts are therefore eliminated in full at both the consolidation level and the segment level.

CEPS Programme

In February 2014 the CEPS Programme Board validated a previous decision of the CEPMO Board of Directors that the CEPS Programme did not collectively control the Central Europe Pipeline System. This decision was subsequently further approved by the ASB. Under IPSAS control of an asset arises when an entity can use or otherwise benefit from an asset in pursuit of its objectives and can exclude or otherwise regulate the access of others to that benefit. The CEPS Programme Board is unable to exclude or otherwise regulate the access of the SACEUR to the operational benefits of the Pipeline and hence the CEPS Programme cannot be considered the NATO entity which controls the Pipeline System.

As the Pipeline System is not controlled by the CEPS Programme collectively then by extension the associated revenues and expenditures are not controlled by the Programme. This has resulted in the Statements of Financial Performance only showing the revenues and expenditures of the CEPS Programme Office which oversees the Programme. To ensure that nations are aware of all the funding that passes through the CEPS Programme further note disclosures in relation to the CEPS are made at 19a and 22.

Segment Reporting

A segment is a distinguishable activity or group of activities of an entity for which it is appropriate to separately report financial information for the purpose of (a) evaluating the entity’s past performance in achieving its objectives and (b) making decisions about the future allocation of resources. In the primary statements NSPO discloses its performance and position amongst the following segments: Chairman’s Office, Log Ops Business Unit, CEPS Programme Business Unit and NAM Programme Business Unit.

Changes in Accounting Standards

IPSAS 32 – Service Concession Arrangements: Grantor, became effective on 1 January 2014; this standard does not impact NSPO.

The following IPSAS will become effective in future financial years:

- IPSAS 33 - First-time Adoption of Accrual Basis IPSASs
- IPSAS 34 - Separate Financial Statements
- IPSAS 35 - Consolidated Financial Statements
- IPSAS 36 - Investments in Associates and Joint Ventures
- IPSAS 37 - Joint Arrangements
- IPSAS 38 - Disclosure of Interests in Other Entities

NSPA has not yet made an assessment of whether these standards will impact NSPO Financial Reporting.

Revenue Recognition

Revenue from non-exchange transactions

In a non-exchange transaction, NSPO segments either receive value from another party without directly giving approximate value in exchange, or give value to another party without directly receiving approximate value in exchange. NSPO considers that the activities of the Chairman’s Office, NAM Programme and CEPS Programme’s administrative costs elements (e.g. CEPS Programme Office) represent revenues from non-exchange transactions because funding provided by the respective member nations does not necessarily equate to the value of goods or services delivered to them.

Revenue from exchange transactions

This represents revenue other than non-exchange transactions.

Revenue measurement and timing

Provided the amount of revenue can be measured reliably and it is probable that NSPO segments will receive payment, revenue for goods and services delivered is recognised when NSPO segments have transferred the significant risks and rewards of ownership and it is probable that NSPO segments will receive the previously agreed upon payment for delivering goods and services. These criteria are considered to be met when the goods or services are delivered to the customers' satisfaction. For all segments other than Log Ops revenue is recognised at the moment an expense is incurred as the revenue is guaranteed to be funded by member nations, however, for Log Ops there are timing differences because a customer is only liable to reimburse an expense if goods and services are delivered to its satisfaction.

Expenses Recognition

Expenses are recognised when an invoice is posted which reflects the point at which a good or service is received to NSPA's satisfaction.

Financial Plan Execution

IPSAS 24 - Presentation of Budget Information in Financial Statements applies to public sector entities which are required or elect to make their approved budgets publically available. NSPO does not have budgets; the NSPO Charter requires the ASB to authorise an annual financial plan which includes a statement of planned income and expenditure.

NSPO segments are neither required to, nor elect to make their approved financial plans publicly available. NSPO segments are therefore not required to follow IPSAS 24. Instead NSPO presents a high level summary of the financial plan execution of its main segments.

Cash Flow Statements

IPSAS 2 – Cash Flow Statements allows the choice between presenting the cash flow based on the direct method or indirect method. NSPO has elected to use the indirect method of presentation in these financial statements.

Foreign currency

Transactions entered into by NSPO segments in a currency other than the currency of the primary economic environment in which they operate (their "functional currency"; which is Euro for all segments of the NSPO except for the NAM Programme and some Log Ops projects where it is USD) are recorded at the exchange rates ruling when the transactions occur. The use of exchange rates does not materially impact the financial statements.

For all segments of NSPO, except the CEPS Programme, the ruling exchange rate is set in SAP and is only adjusted in SAP when there is a movement of 2.25 per cent or more against the reporting currency. The CEPS Programme uses ruling exchange rates set by NATO Headquarters in Brussels which are updated on a weekly basis.

Foreign currency assets and liabilities are translated at the rates ruling at the reporting date. For all parts of NSPO, except the CEPS Programme, the ruling exchange rate is that of the European Central Bank. The CEPS Programme uses rates set by the NATO Headquarters.

Exchange differences arising on the retranslation of monetary assets and liabilities are recognised immediately in the Statement of Financial Performance.

The functional currency of the NAM Programme is USD. The financial performance and financial position of the NAM Programme are recorded in the NSPO financial statements by:

- translating assets and liabilities on opening and closing reporting dates at the respective exchange rates ruling at the date of the statement of financial position;
- translating its revenue and expenses into Euros at the average yearly exchange rates for the Euro relative to the USD.

Financial assets

The financial assets of NSPO segments are cash and cash equivalents, accounts receivables and prepayments. They are measured at fair value. Changes in fair value are recognised in the Statement of Financial Performance.

Financial liabilities

The financial liabilities of NSPO segments are accounts payables and accruals, and customer advances. They are measured at fair value. Changes in fair value are recognised in the Statement of Financial Performance.

Receivables

Amounts receivable are reported at fair value in the Statement of Financial Position. Provisions for doubtful debts are only made once a legal process is started against a debtor and this is limited to only private sector entities; no provisions are made against national debts as they are deemed to be collectable.

Accounts Payable and Accruals

Accounts Payable represent amounts for which goods and services, supported by an invoice, have been received at the year-end but which remain unpaid. Accruals represent amounts for which goods and services, which are not supported yet by an invoice at the year-end.

Advances

In order to ensure that customer requirements can be met, NSPO segments can call for money in advance of need. The advance is shown as an asset at the NSPO consolidated and segment level but is matched by a liability because until the funds are used they are owed back to the customer who provided the funding.

Capital Assets contributed

This is the sum of the net book value of PPE, intangible assets and inventories.

Prepayments

When NSPO segments make advance payments to vendors these are reflected as prepayments in the Statement of Financial Position.

Retirement benefits: Defined contribution scheme

Contributions to NATO defined contribution pension scheme are charged to the statement of financial performance in the year to which they relate. NSPO segments are not exposed directly to any liabilities that may arise on the scheme and have no control over the assets of the scheme.

Retirement benefits: Defined benefit scheme

Contributions to the NATO defined benefit pension scheme are charged to the statement of financial performance in the year to which they relate. NSPO is not exposed directly to any liabilities that may arise on the scheme and has no control over the assets of the scheme.

Other long-term service benefits

Employment of NATO civilian staff is governed by the NATO Civilian Personnel Regulations. Different rules apply depending on the circumstances of employment. Where there is a liability for potential long-term service benefits at the year-end they are described and disclosed in the notes to the financial statements.

Leased assets

Where substantially all of the risks and rewards incidental to ownership of a leased asset have been transferred to NSPO segments (a "finance lease"), the asset is treated as if it had been purchased outright. NSPO segments have no finance leases.

Where substantially all of the risks and rewards incidental to ownership are not transferred to NSPO segments (an "operating lease"), the total rentals payable under the lease are charged to the statement of financial performance on a straight-line basis over the lease term. Examples of operating leases can include photocopiers and cars.

Externally acquired intangible assets

Externally acquired intangible assets represent information systems used by NSPO segments and the NAM Programme's rights to a spare engine. They are recognised at cost and subsequently amortised on a straight-line basis over their useful economic lives. The useful economic lives of information and communication systems are deemed to be 4 years and all assets are capitalised irrespective of value. The NAM Programme revalues intangible assets in line with changes in the Euro relative to USD and HUF respectively.

Property, Plant and Equipment (PPE)

PPE is recognised when it is an asset controlled by an NSPO segment. Assets, of which PPE is a type, are defined by IPSAS as "Resources controlled by an entity as a result of past events and from which future economic benefits or service potential are expected to flow to the entity". Control of an asset is defined by IPSAS as arising "when the entity can use or otherwise benefit from the asset in pursuit of its objectives, and can exclude or otherwise regulate the access of others to that benefit."

PPE - Central Europe Pipeline System Assets

Following a decision of the CEPS Programme Board the Central Europe Pipeline System assets are deemed not to be controlled by the CEPS Programme from a financial reporting perspective as per IPSAS.

PPE - Land and Buildings

The NSPO site at [REDACTED] is not controlled by NSPO. The CEPS Programme site at [REDACTED] is controlled by the CEPS Programme and parts of the NAM Programme site in [REDACTED] are controlled by the NAM Programme.

Most items of NSPO segments controlled property, plant and equipment are recognised at cost; however, Land and buildings are based on revalued estimated values provided by experts in real estate valuation (i.e. CEPS [REDACTED] building and assets donated to NAM Programme) or cost. The NAM Programme also revalues PPE in line with changes in the Euro to USD and HUF respectively.

Depreciation is provided on all items of property, plant and equipment so as to write off its carrying value over their expected useful economic lives. The expected lives of PPE and their associated capitalisation thresholds per item are:

- Buildings – 40 Years (*NAMP 26 Years*), Euro nil
- Other Infrastructure – 40 Years (*NAMP 26 Years*), Euro nil
- Installed equipment – 10 Years, Euro nil
- Mission equipment – 10 Years, Euro nil
- Machinery – 10 years, Euro nil
- Vehicles – 5 Years, Euro nil
- Aircraft – 26 years, Euro 200k
- Furniture - 10 years, Euro nil
- Communications - 3 years, Euro nil
- Automated IT systems - 3 years, Euro nil
- Freehold land - not depreciated, Euro nil.

As NAM Programme was established for 26 years, this means the maximum useful economic life of Buildings and Other Infrastructure assets is limited to 26 years.

Depreciation and amortisation

Assets are depreciated or amortised in the year of purchase but not the year of disposal.

Inventories

IPSAS allows different types of inventory to be valued on different basis; each segment of NSPO can hold different types of inventory.

- For the Log Ops segment most inventories are recognised at weighted average cost (the WAC) which reflects their slow turnover. The exceptions are fuel inventories which are measured at current cost and those of the Patriot Programme which are also measured at historic cost when at contractors and WAC when at [REDACTED].
- NAM Programme inventories are measured on a First-In First-Out (FIFO) basis primarily due to the rapid turnover of inventories.
- CEPS Programme inventories are measured on weighted average cost (the WAC) basis.

Capitalisation thresholds for all inventory are Euro nil.

Provisions

NSPO segments recognise provisions for liabilities of uncertain timing or amount including those for legal disputes. The provision is measured at the best estimate of the expenditure required to settle the obligation at the reporting date.

shown in the Statement of Changes in Net Assets; however, these are then transferred into Customer Advances.

Contingent Liabilities

NSPO segments disclose in the notes to the financial statements contingent liabilities where:

- the NSPO segment is exposed to possible financial liabilities that arose from events which occurred before the year-end, and where the confirmation of the existence of the liability will only be known through the occurrence or non-occurrence of one or more uncertain future events not wholly within the organisations control, or,
- the NSPO segment is exposed to a current financial liability which arose from events which occurred before the year-end where NSPO does not believe it will be required to pay for the financial liability, or, the amount of the financial liability cannot be measured with sufficient reliability.

In situations where there are potential contingent liabilities for less than the 28 member nations the NSPO Charter at article 19 (b) requires that “for activities undertaken by a subgroup of nations, only the participating nations shall jointly assume responsibility vis-à-vis NATO as a whole, and shall bear any resulting costs, in proportion to their financial contribution to that activity or according to any other rule as agreed among the participating nations.” Any such contingent liabilities are highlighted in the notes to the financial statements.

Reserves and Net Assets/Equity

NSPO is chartered to plan its activities on a no-profit/no-loss basis globally over the planning period; however, this does not prohibit the realisation of operating surpluses or deficits in the financial reporting period.

Operating surpluses or deficits can be caused through non-monetary transactions (such as depreciation), or through transactions with an actual or potential monetary impact (such as the receipt of investment income, realised exchange rate gains or losses, or unbilled sales at the year-end). Currency translation gains and losses are

NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS

1. Critical Accounting Estimates and Judgements

NSPO makes certain estimates and assumptions regarding the future. Estimates and judgements are continually evaluated based on historical experience and other factors, including expectations of future events that are believed to be reasonable under the circumstances. In the future, actual experience may differ from these estimates and assumptions. Some balances such as accruals and unbilled sales need to be assessed at the year-end to estimate the value of work and services delivered at the year-end. The estimates and assumptions that have a significant risk of causing a material adjustment to the carrying amounts of assets and liabilities within the next financial year are discussed below.

Estimates and assumptions

a) NAM Programme: Revenue and expenditure recognition for goods and services

The NAM Programme purchases goods and services through the United States Foreign Military Sales Program. On a quarterly basis the United States Government provides the NAM Programme with reports which detail goods and services delivered. The NAM Programme reconciles the delivery of goods to these quarterly reports and is content that in respect of goods delivered the reports represent reliable accruals based accounting data.

However, in terms of services delivered, the data in the reports is not accruals based and NSPA management has no basis on which to make a reliable accruals based estimate of services delivered in the period; NSPA management has therefore chosen to account for the value of the services delivered based on the values provided in the reports, which totalled Euro 29.3m in 2014 (2013: Euro 70.6m), and which are based on cash payments made by the United States Government to contractors in the period.

The costs of NAM missions (e.g. Fuel and Airport Services) are subject to a degree of uncertainty as the final confirmation of these costs is not known until after the financial statements are issued.

b) Legal proceedings both real and possible

In accordance with IPSAS, NSPO recognises a provision where there is a present obligation from a past event, a transfer of economic benefits is probable and the amount of costs of the transfer can be estimated reliably. In instances where the criteria are not met, a contingent liability may be disclosed in the notes to the financial statements. Obligations arising in respect of contingent liabilities that have been disclosed, or those which are not currently recognised or disclosed in the financial statements could have a material effect on NSPO's financial position.

Application of these accounting principles to legal cases requires NSPA's management to make determinations about various factual and legal matters beyond its control. The Agency reviews outstanding legal cases following developments in the legal proceedings and at each reporting date, in order to assess the need for provisions and disclosures in its financial statements. Among the factors considered in making decisions on provisions are the nature of litigation, claim or assessment, the legal process and potential level of damages in the jurisdiction in which the litigation, claim or assessment has been brought, the progress of the case (including the progress after the date of the financial statements but before those statements are issued), the opinions or views of legal advisers, experience on similar cases and any decision of the ASB to how it will respond to the litigation, claim or assessment.

2. Cash and Cash Equivalents

	Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Cash available on demand	229,040	320,157	47,312	10,642	449	391	276,801	331,190
Short-term deposits	1,329,456	1,236,289	166,521	112,238	0	0	1,495,977	1,348,527
Total	1,558,496	1,556,446	213,833	122,880	449	391	1,772,778	1,679,717

Cash available on demand is considered to be cash that can accessed at very short notice (e.g. 1 working day) while a short-term deposit is invested from typically one to twelve months. Cash and cash equivalents includes amounts advanced by customers for future usage. NSPA management has no powers to limit the sums advanced or prepaid by its customers. Cash balances are restricted to the use for which customers have provided the cash; NSPA has no unrestricted usages of the cash balances or parts thereof.

3. Property, Plant and Equipment (PPE)

NSPO capitalises all PPE which its segment parts control. Log Ops capitalises PPE which it controls as part of its administration duties or which are controlled by Support Partnerships collectively. The Chairman's Office uses PPE which is controlled by Log Ops and as such are shown as part of the Log Ops Segment. In accordance with a decision by the Agency Supervisory Board, which endorsed a decision by CEPS Programme Board that the CEPS Programme member nations do not collectively and inseparably control the Central Europe Pipeline System, the system's assets are not capitalised; however, assets controlled by the Programme Office are capitalised.

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Finland and Sweden

in Euro '000

	Land	Buildings	Installed Equipment	Machinery	Vehicles	Aircraft	Mission Equipment	Furniture	Comms	Automated Information Systems	NSPO Total
Cost at 1 January 2014	195	15,817	1,763	100,497	1,642	454,664	11,587	3,533	2,118	19,546	611,362
Additions in year	0	4,124	874	607	48	713	784	139	49	1,846	9,184
Revaluations in year	0	0	0	0	0	61,857	1,648	0	0	0	63,505
Disposals in year	0	0	(26)	(1,494)	(21)	0	0	(10)	0	(484)	(2,035)
Balance at 31 December 2014	195	19,941	2,611	99,610	1,669	517,234	14,019	3,662	2,167	20,908	682,016
Depreciation at 1 January 2014	0	1,811	1,166	86,691	1,292	75,719	3,824	2,489	1,670	14,987	189,649
Depreciation	0	917	175	2,325	135	30,201	619	210	389	2,157	37,128
Balance at 31 December 2014	0	2,728	1,341	89,016	1,427	105,920	4,443	2,699	2,059	17,144	226,777
Net Book value at 1 January 2014	195	14,006	597	13,806	350	378,945	7,763	1,044	448	4,559	421,713
Net Book value at 31 December 2014	195	17,213	1,270	10,594	242	411,314	9,576	963	108	3,764	455,239

The Net Book value is represented (in Euro '000) by:

Chairman's Office	0
Log Ops	14,357
CEPS	3,320
NAMP	437,562
	455,239

4. Intangible Assets

The intangible assets of NSPO are:

- Various instances of SAP Enterprise Resource Planning (ERP) which are used within all segments
- The NAM Programme's right of use to a spare engine for its C-17 Aircraft which has an approximate value of Euro 18m
- The CEPS Programme office's management, planning and coordination systems

<i>in Euro '000</i>	Intangible Assets
Cost at 1 January 2014	20,341
Additions in year	108
Revaluations in year	2,539
Disposals in year	0
Balance at 31 December 2014	22,988
Amortisation at 1 January 2014	3,966
Amortisation	41
Balance at 31 December 2014	4,007
Net Book value at 1 January 2013	16,375
Net Book value at 31 December 2013	18,981

The Net Book value is represented (in Euro '000) by:

Chairman's Office	0
Log Ops	0
CEPS	908
NAMP	18,073
	18,981

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Finland and Sweden

5. Inventories

	Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Consumables	239	204	289	280	0	0	528	484
Spare parts	0	0	201	0	0	0	201	0
Strategic stock	354,168	353,129	0	0	0	0	354,168	353,129
Total	354,407	353,333	490	280	0	0	354,897	353,613

Log Ops

- Log Ops Support Partnerships control inventories paid for in common by members of the Support Partnerships. Most of these inventories are considered strategic stocks in that they are held for potential military operational use as part of weapon systems.

CEPS Programme

- CEPS Programme hosts nations, rather than the Programme collectively, control inventories related to the pipeline system. These inventories include raw materials, spare-parts and consumables; however, as they are not commonly controlled by the Programme they are not capitalised in the NSPO financial statement.

NAM Programme

- The NAM Programme controls inventories for its aircraft; these include oils and lubricants. The NAM Programme capitalises spare parts in relation to its C-17s as Property Plant and Equipment, rather than showing them an inventory, which is in accordance with the NATO Accounting Framework.

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Finland and Sweden

6. Accounts Receivable

	Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
							Restated	
Receivables	310,173	143,391	33,488	6,503	0	0	343,661	149,894
Personnel	0	0	53	5	0	0	53	5
Recoverable taxes	2	10	1,290	794	81	55	1,373	859
Other NATO Entities	21,729	17,352	0	0	4,573	3,879	26,302	21,231
Unbilled sales to customers	489,274	447,359	0	0	0	0	489,274	447,359
Bank interest	1,065	1,207	170	80	0	0	1,235	1,287
Total	822,243	609,319	35,001	7,382	4,654	3,934	861,898	620,635

Unbilled sales represent amounts that have been paid to suppliers of goods and services but which have not been re-billed to individual customers (rather than common-funded sales to more than one customer which are billed through calls for contributions) at the year-end. Some balances in relation the Log Ops Segment have been restated to reflect more accurate accounting data. These changes are not considered to be material.

7. Prepayments

	Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Prepayments to employees	59	142	0	0	0	0	59	142
Prepayments to vendors	63,951	42,357	0	0	21	36	63,972	42,393
Prepayments to United States FMS	4,103	3,040	114,510	123,668	0	0	118,613	126,708
Total	68,113	45,539	114,510	123,668	21	36	182,644	169,243

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Finland and Sweden

8. Accounts Payable and Accruals

	Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
							Restated	
Payables to vendors	49,906	55,350	2,818	611	98	52	52,822	56,013
Health care contributions	744	739	0	0	0	0	744	739
Pension contributions	573	594	0	0	1	1	574	595
Accruals	202,276	172,127	10,908	9,776	187	348	213,371	182,251
Taxes	0	0	0	0	0	0	0	0
Other	34	42	0	3	14	10	48	55
Total	253,533	228,852	13,726	10,390	300	411	267,559	239,653

Some balances in relation the Log Ops Segment have been restated to reflect more accurate accounting data. These changes are not considered to be material.

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Finland and Sweden

9. Customer Advances

	Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
							Restated	
Customer advance payments	2,091,560	1,896,551	369,130	263,535	0	0	2,460,690	2,160,086
Capital assets contributed	368,764	371,470	456,125	415,900	4,228	4,398	829,117	791,768
Customer and replenishment credits (allocated or to be allocated)	97,774	81,394	0	0	0	0	97,774	81,394
Operating Surplus / (deficit) in year	9,842	8,364	(19,512)	(19,995)	(223)	(278)	(9,893)	(11,909)
Total	2,567,940	2,357,779	805,743	659,440	4,005	4,120	3,377,688	3,021,339

Capital assets contributed represents the sum of the Net Book Value of Property, Plant and Equipment (Note 3), Intangible Assets (Note 4) and Inventory (Note 5); these amounts include currency translation gains and losses.

Customer credits represent amount owned by customers and consist of bank interest earned, losses by exchange and miscellaneous income, while replenishment credits represent amounts owned by customers for the replenishment of spare parts.

Customer advance payments are the net amount of all other assets owned by customers.

Some balances in relation the Log Ops Segment have been restated to reflect more accurate accounting data. These changes are not considered to be material.

10. Net Financial Revenue

	Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Interest received on bank deposits	5,071	4,422	351	362	0	0	5,422	4,784
Net realised foreign exchange gain	(6,594)	(3,589)	511	(147)	(1)	1	(6,084)	(3,735)
Net unrealised foreign exchange gain	8,687	1,699	(982)	0	0	0	7,705	1,699
Total finance income	7,164	2,532	(120)	215	(1)	1	7,043	2,748

Net Finance Revenue is revenue which does not come directly from operations but from the returns or losses on financial assets and financial liabilities. Hence, it could come from the return on cash balances (e.g. bank interest), or, from exchange rate gains and losses on assets or liabilities denominated in currencies other than the Euro. Exchange rate gains and losses can be realised (they are real inflows or outflows of cash) or unrealised (they are changes in valuations only).

11. Expenses by nature

Many of the expenses in relation to Common Support may also appear in the financial statements of other NATO entities such as ACO and NAPMA.

	Chairman's Office		Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Delivery of services to customers										
Commons Support (including ACO and AWACS)	0	0	280,254	289,089	0	0	0	0	280,254	289,089
Individual brokerage	0	0	497,583	379,796	0	0	0	0	497,583	379,796
Individual maintenance and services	0	0	416,960	375,854	0	0	0	0	416,960	375,854
Operational logistics support	0	0	453,073	645,000	0	0	0	0	453,073	645,000
Transportation services	0	0	90,669	152,035	0	0	0	0	90,669	152,035
Airlift Services	0	0	0	0	63,866	107,559	0	0	63,866	107,559

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Finland and Sweden

Fuel Management	0	0	11,200	0	0	0	0	11,200	0	
Net proceeds from changes in inventory	0	0	1,110	2,838	0	263	0	0	1,110	3,101
Sub-total	0	0	1,750,849	1,844,612	63,866	107,822	0	0	1,814,715	1,952,434

	Chairman's Office		Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
Administration of NSPO	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Personnel costs	711	667	93,517	99,555	3,910	3,986	3,748	4,010	101,886	108,218
Depreciation of PPE	0	0	6,276	5,371	19,731	19,449	155	203	26,162	25,023
Amortisation of intangible assets	0	0	0	0	(248)	821	68	75	(180)	896
Buildings	3	6	3,179	2,843	0	21	156	156	3,338	3,026
Information systems	0	0	8,109	6,479	1,567	1,385	347	168	10,023	8,032
Communications	4	6	(717)	135	5	2	132	132	(576)	275
Administration	0	7	(7,497)	(5,340)	540	75	109	104	(6,848)	(5,154)
Services and supplies	47	0	4,859	7,838	0	0	10	11	4,916	7,849
Non-operational consultants	0	0	4,215	435	40	46	169	118	4,424	599
Travel	37	26	4,929	6,917	417	361	121	156	5,504	7,460
Transportation	1	0	133	147	4	229	13	13	151	389
Public Relations and Hospitality	12	10	96	115	4	7	4	8	116	140
Training	8	6	895	557	176	121	23	26	1,102	710
Miscellaneous	1	0	2,846	(1,653)	0	0	14	11	2,861	(1,642)
Taxes	0	0	0	0	0	0	945	907	945	907
Write-offs	0	0	23	128	0	0	0	0	23	128
Sub-total	824	728	120,863	123,527	26,146	26,503	6,014	6,098	153,847	156,856
Total	824	728	1,871,712	1,968,139	90,012	134,325	6,014	6,098	1,968,562	2,109,290

12. Employee Disclosures

	Chairman's Office		Log Ops		NAM		CEPS		NSPO TOTAL	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Salaries	545	515	64,132	68,430	2,465	2,547	2,679	2,845	69,821	74,337
Allowances	76	71	15,104	16,687	596	687	542	617	16,318	18,062
Pension contributions	24	21	3,294	3,366	312	308	499	525	4,129	4,220
Health care contributions	66	60	8,418	8,765	372	382	18	19	8,874	9,226
Loss-of-Job Indemnities (LOJI)	0	0	2,115	1,712	75	13	0	0	2,190	1,725
Other	0	0	454	595	90	49	10	4	554	648
Total	711	667	93,517	99,555	3,910	3,986	3,748	4,010	101,886	108,218

Staff Numbers

At 31 December the following posts were filled:

	Chairman's Office		Log Ops		NAM		CEPS PO		NSPO TOTAL	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Civilian	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Consultant	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

In addition to the figures presented the CEPS Programme National Organisations employ [REDACTED] who work on the pipeline system. These personnel are not employed on NATO personnel contracts. Their costs are reimbursed by the revenues of the CEPS Programme. At one time or another in 2014 there were [REDACTED] consultants employed by NSPO with [REDACTED] employed at the year-end (2013: [REDACTED] respectively). The costs of non-operational consultants are shown in Note 11 - Expenses by Nature.

Retirement benefits

NSPA personnel, past and present, are enrolled in various different NATO pension schemes. NSPA contributes to the schemes for existing employees at amounts laid out in the NATO Civilian Personnel Regulations.

NSPA does not control or manage any of the schemes or scheme assets and is not exposed to the risks and rewards of the schemes and hence does not record any assets or liabilities of the schemes on its statements of financial position. In 2014 NSPA contributed nearly Euro 4.20m (2013: Euro 4.14m) to the various NATO pension schemes.

13. Related Party Transactions

NSPO has no related party relationships where significant influence or control of the related party exists from a financial reporting perspective. NSPO is a military logistics support organisation which exists for its member nations and partners. Many member nations and partner countries have financial and operating control, or, significant influence over military suppliers based in their territories; as such NSPO can trade with military suppliers which may be controlled by its member nations. However, NSPO trades with such suppliers at “arms-length” and under transparent procurement regulations; while it aims to get the best value for money for its customers it does not do this through exerting control or significant influence over its suppliers.

NSPO is an integral part of NATO and it transacts in its normal business activities with other NATO bodies and these transactions occur at cost. On occasions NSPO segments transact with each other at the cost of providing goods or services; for example, Log Ops can provide services to the NAM and CEPS Programmes. The costs of inter-NSPO transactions are eliminated on the consolidation of the financial statements.

Related Party Transactions of Members of Boards and Committees

NSPO has over 30 Board and Committees which form part of its governance. While those charged with governance may also have potential related party transactions with NSPO this has not been validated.

Hospitality Allowance of the ASB’s Secretariat and the ASB, CEPS and NAM Chairmen

The ASB approved a Euro 21,000 hospitality allowance to its Secretariat for 2014 of which Euro 9,739 was spent (2013: Euro 9,513). Expenditure made against this allowance is supported by invoices. The Chairman of the ASB and the Chairmen of the CEPS and NAM Programme Boards respectively, do not receive a Representation Allowance.

Representative Allowance of the General Manager and Hospitality Allowances of Directors

The General Manager, in addition to other allowances to which all staff are entitled, receives a representation allowance of Euro 10,106 per-year (2013: Euro 10,106), due to the requirements to represent NSPA at events, of which Euro 8,265 was spent (2013: Euro 9,422). Expenditure made against this allowance is supported by invoices. This representation allowance includes a 25 per cent contribution to the rent of his accommodation. The other NSPA Directors receive a total hospitality allowance of Euro 6,000 (2013: Euro 8,000) between them, of which Euro 4,158.66 (2013: Euro 3,860) was spent in 2014.

Key Management Personnel

Key management personnel hold positions of responsibility within NSPA. They are responsible for implementing the strategic direction and carrying out the operational management of NSPA; they are entrusted with significant authority. In theory their responsibilities may enable them to influence the benefits of office that flow to them or their related parties (such as family members) and hence certain financial reporting disclosures must be made about:

- the remuneration of key management personnel and close members of the family of key management personnel during the reporting period,
- loans made to them, and
- payments provided to them for services they provide to the entity other than as an employee.

Name	Nationality	Role	Grade and step at year-end	Loans received from NSPA	Family members receiving income from NSPA	Other revenue from NSPA or NATO
██████████	USA	General Manager	A7 step 3	Nil	Nil	Nil
██████████	DEU	Director of Finance	A6 step 6	Nil	Nil	Nil
██████████	GBR	Chief of Staff (and Acting Director of Logistics Operations from 1 st October 2014)	A6 step 5	Nil	Nil	Nil
██████████	USA	Director of Logistics Operations (until 30th September 2014)	A6 step 5	Nil	Nil	Nil
██████████	FR	Director of Procurement	A6 step 8	Nil	Nil	Nil
██████████	NLD	NAM Programme Manager	A6 step 2	Nil	Nil	Nil
██████████	NLD	CEPS Programme Manager	A6 step 6	Nil	Nil	Nil
██████████	BEL	Executive Officer (and Acting Chief of Staff from 1 st October 2014)	A5 step 7	Nil	Nil	Nil
██████████	DEU	Chief Information Officer	A5 step 11	Nil	Nil	Nil
██████████	GBR	Human Resources Executive	A5 step 6	Nil	Nil	Nil

14. Provisions

IPSAS defines a provision as “a liability of uncertain timing or amount”. The CEPS Programme has made a provision for French tax liabilities.

15. Contingent Liabilities

IPSAS defines a contingent liability as *“A possible obligation that arises from past events, and whose existence will be confirmed only by the occurrence or non-occurrence of one or more uncertain future events not wholly within the control of the entity, or, a present obligation that arises from past events, but is not recognized because: 1) It is not probable that an outflow of resources embodying economic benefits or service potential will be required to settle the obligation; or 2) The amount of the obligation cannot be measured with sufficient reliability”*.

For Log Ops the following represent contingent liabilities:

- The NATO Administrative Tribunal is currently considering seven appeals that were lodged by NSPA staff members in 2014. No estimation of the financial liability to the Agency in case of adverse rulings or outcomes can be provided at this stage.
- A Log Ops customer may face a possible tax liabilities of approximately Euro 275k in relation to tax which may be due with a member nation.
- Log Ops has received a claim from a contractor relating to the deactivation of a Depot Level Maintenance Contract. The financial details of the claim are not being disclosed as this may be prejudicial to the NSPA customer concerned.
- Log Ops has received a claim from a contractor providing military camp support. The financial details of the claim are not being disclosed as this may be prejudicial to the NSPA customer concerned.
- Log Ops has partly settled a claim from a contractor working in the Afghanistan theatre; however, as part of the settlement the contractor is entitled to further amounts if it can provide certain information, this is considered unlikely. The financial details of the claim are not being disclosed as this may be prejudicial to the NSPA customer concerned.

The CEPS Programme, is exposed to possible obligations that may require a collective outflow of resources if NSIP or national funding does not cover potential obligations in the in the following areas:

- In France, a new decree dated 4 August 2006 was issued regarding minimum safety regulations for pipelines. In December 2008 implementation guidelines were issued outlining the assessment procedures / studies to be followed for application to this decree / order. This decree may have a financial impact which cannot be measured with sufficient reliability. New decrees dated 03/10/2010, 04/10/2010, 29/12/2011 and 02/05/2012 may have financial impacts. It is not yet possible to quantify the efforts and costs of the implementation of those decrees.
- In 2005, an accident occurred in Wavre, Belgium where a leak produced pollution on site. In 2009 the “Office wallon des déchets”, the local administration in charge gave its authorization on the cleanup plan. The cleanup plan is foreseen to last from 2010 to 2023. The costs are common funding eligible, and the Belgian MOD has

transmitted its request to NATO on 19 March 2010 for an amount of Euro 10.1m payable in 2 parts. It is not yet known if third parties will submit claims against Belgian MOD.

- In 2008, an accident occurred in Saint-Symphorien, Belgium where a leak produced pollution on site. The “Région wallonne”, the local administration ordered the cleanup and the bill amounted to Euro 1.5m. The Belgian MOD is prosecuting the owner of the ground and the farmer using the ground. The company which did the cleanup work is now prosecuting the local administration which asked both cases to be juridically linked. In the meantime the owners of the nearby land joined the prosecution. The litigation is pending.

16. Leases

IPSAS defines a lease as “*An agreement whereby the lessor conveys to the lessee, in return for a payment or series of payments, the right to use an asset for an agreed period of time*”. Typical examples of leases are the rental of vehicles and photocopiers.

Finance leases

NSPO does not have any finance leases.

Operating leases

In year operating lease costs are charged to the Statement of Financial Performance. At the end of 2014 NSPO had the following commitments in respect of operating leases.

	Chairman's Office	Log Ops	NAM	CEPS	NSPO TOTAL
Amounts due in less than one year	0	96	0	3	99
Total amounts due in between one and five years	0	284	0	0	284
Total amounts due in more than five years	0	0	0	0	0
Total	0	380	0	3	383

17. Financial Instruments

NSPO's financial requirements are met from its customers who are members or partners of NATO. NSPO has no powers to borrow money or to invest surplus funds. Other than financial assets and liabilities which are generated by day-to-day operational activities, no financial instruments are held.

Liquidity risk

NSPO's financial requirements and capital expenditure are met by its customers and are typically funded in advance. NSPO is therefore not exposed to material liquidity risks.

Credit risk

NSPO's customers are member and partner nations of NATO and hence NSPO is therefore not exposed to material credit risks.

Foreign currency risk

NSPO has limited exposure to foreign currency because some of its work is denominated in currencies other than the Euro. However, all the risk of foreign currency is ultimately born by NSPO's customers who are members or partners of NATO.

18. Write-offs

The NATO Financial Regulations require NATO entities to disclose any amounts written-off in the year. In 2014 the Log Ops segment wrote off assets with a value of Euro 23,123 (2013: Euro 127,616).

19. Financial Plan Execution

NSPO is not required to follow *IPSAS 24 - Presentation of Budget Information in Financial Statements* as it prepares an annual financial plan which includes a statement of planned income and expenditures. However, NSPA management has chosen to provide a high level summary of the approved administrative cost elements of the financial plan of Log Ops, and full summary plans for the CEPS and the NAM Programmes, with the authorised commitments and expenditures made against them. In addition the amounts funded in common by members of Support Partnerships is shown (individual national procurement activity is not shown).

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Finland and Sweden

a. Central Europe Pipeline System

	Budget Type	PRIOR 2014 AUTHORISED CREDITS CARRIED FORWARD	2014 AUTHORISED CREDITS	BUDGETARY EXPENDITURE AGAINST CREDITS	AUTHORISATIONS CARRIED FORWARD	LAPSED CREDITS
Operational Budgets						
Personnel	O&M	367,787	59,983,100	59,499,269	364,671	486,948
	NP2	501,399	636,700	801,374	336,725	-
	NP3	3,929	580,000	54,097	379,833	150,000
	Depots	-	465,600	445,523	-	20,077
		<u>873,115</u>	<u>61,665,400</u>	<u>60,800,263</u>	<u>1,081,228</u>	<u>657,025</u>
Outside temporary staff	O&M	63,885	1,133,900	1,077,309	71,331	49,145
	Depots	1,480	148,900	141,741	6,494	2,146
		<u>65,365</u>	<u>1,282,800</u>	<u>1,219,049</u>	<u>77,825</u>	<u>51,291</u>
Training of personnel	O&M	126,249	313,000	305,183	100,356	33,710
Travel and transportation	O&M	68,798	3,623,500	3,519,906	11,198	161,194
	Depots	-	52,000	51,583	-	417
		<u>68,798</u>	<u>3,675,500</u>	<u>3,571,489</u>	<u>11,198</u>	<u>161,611</u>
Hospitality	O&M	645	41,500	30,290	998	10,857
Operation	O&M	957,231	21,296,350	20,286,424	1,145,065	822,092
	Depots	1,774	130,000	127,637	1,700	2,437
		<u>959,005</u>	<u>21,426,350</u>	<u>20,414,061</u>	<u>1,146,765</u>	<u>824,529</u>
Maintenance	O&M	4,814,217	13,164,990	12,870,437	4,530,707	578,063
	NP2	8,293,902	1,520,300	4,255,060	5,159,365	399,777
	NP3	-	2,950,000	322,682	2,627,318	-
	Depots	390,379	902,200	928,812	362,507	1,260
		<u>13,498,499</u>	<u>18,537,490</u>	<u>18,376,991</u>	<u>12,679,897</u>	<u>979,100</u>

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Finland and Sweden

General administrative expenses	O&M	1,159,026	11,087,950	10,282,571	1,728,783	235,622
	Depots	1,791	141,000	117,602	25,100	88
		<u>1,160,817</u>	<u>11,228,950</u>	<u>10,400,173</u>	<u>1,753,883</u>	<u>235,710</u>
Capital						
Fixed installations	NP2	3,220,000	-	859,846	2,360,154	-
Plant and Equipment	O&M	446,747	622,403	592,807	261,269	215,073
	Depots	-	10,900	10,673	-	227
		<u>446,747</u>	<u>633,303</u>	<u>603,480</u>	<u>261,269</u>	<u>215,300</u>
Vehicles	O&M	192,560	363,097	118,984	415,449	21,224
Office equipment	O&M	749,993	2,014,410	1,102,204	1,492,059	170,140
Long Term Investments						
Modernisation 100% CEPS	O&M	47,799,883	21,709,800	16,879,268	48,854,206	3,776,208
	Depots	1,751,780	1,257,000	1,298,897	1,709,148	735
		<u>49,551,663</u>	<u>22,966,800</u>	<u>18,178,165</u>	<u>50,563,355</u>	<u>3,776,943</u>
INFRA projects - cost shares	O&M	2,915,432	698,300	813,211	1,618,892	1,181,629
Grand Total		<u>73,828,888</u>	<u>144,846,900</u>	<u>136,793,388</u>	<u>73,563,329</u>	<u>8,319,070</u>

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Finland and Sweden

b. Log Ops – Administrative cost elements

<i>All figures in Euro '000</i>	PRIOR 2014 UNPAID COMMITMENTS CARRIED FORWARD	2014 AUTHORISED CREDITS	PAYMENTS AGAINST COMMITMENTS & CREDITS	UNPAID COMMITMENTS (i.e. LEGAL OBLIGATIONS) CARRIED FORWARD	TOTAL CREDITS CONSUMED IN YEAR	LAPSED CREDITS
Personnel Expenditure	784	101,701	94,192	1,892	96,084	6,401
General Administrative, Operating & Maintenance	7,618	12,439	11,605	6,752	18,357	1,700
Project Specific Expenditure	4,930	20,459	13,961	4,766	18,727	6,662
Investments	2,535	3,919	3,231	2,532	5,763	691
Southern Operational Centre Regularisation for Programme Office and Division Expenditure	(284)	0	(35)	(213)	(248)	(36)
Total	15,583	138,518	122,953	15,730	138,683	15,418

c. Log Ops – Common Funded Costs

Operational Budget	Source of Funding	PRIOR 2014 UNPAID COMMITMENTS BROUGHT FORWARD	2014 PAYMENTS AGAINST PRIOR 2014 COMMITMENTS	PRIOR 2014 UNPAID COMMITMENTS CARRIED FORWARD	CREDITS MADE AVAILABLE IN 2014	COMMITMENTS MADE IN 2014	CASH PAYMENTS	UNPAID COMMITMENTS	UNUSED CREDITS
	NSIP	39,895	29,506	9,562	54,830	21,857	4,871	16,986	32,974
	Multinational Projects	6,254	4,930	958	10,554	6,191	2,598	3,594	4,362
	Support Partnership	1,586	136	1,413	627	489	121	368	137
	Support Partnership	1,253	79	1,159	7,769	7,376	4,032	3,344	393
	Support Partnership	736	399	330	1,612	1,604	889	715	8
	Support Partnership	879	149	622	960	511	170	340	449
	Support Partnership	0	0	0	0	0	0	0	0
	NATO bodies	771	166	73	0	0	0	0	0
	NATO bodies	52,083	52,127	13,704	96,566	81,221	50,659	30,562	15,345
	Support Partnership	47,870	10,806	33,059	32,116	29,553	2,044	27,509	2,563
	Support Partnership	52	52	0	152	84	0	83	68
	NATO bodies	0	0	0	0	0	0	0	0
	Support Partnership	0	0	0	5	0	0	0	5

NATO UNCLASSIFIED
Releasable to Finland and Sweden

Operational Budget	Source of Funding	PRIOR 2014 UNPAID COMMITMENTS BROUGHT FORWARD	2014 PAYMENTS AGAINST PRIOR 2014 COMMITMENTS	PRIOR 2014 UNPAID COMMITMENTS CARRIED FORWARD	CREDITS MADE AVAILABLE IN 2014	COMMITMENTS MADE IN 2014	CASH PAYMENTS	UNPAID COMMITMENTS	UNUSED CREDITS
	Other customers	66	66	0	1,801	1,015	554	461	786
	Support Partnership	24	22	2	351	289	236	53	62
	Multinational Projects	60	60	0	94	94	33	61	0
	NATO bodies	14,640	11,906	2,113	18,938	18,929	6,039	12,891	9
	NATO bodies	966	604	278	2,388	2,269	777	1,492	119
	NSIP	19,713	10,604	5,218	109,172	14,079	10,469	3,610	95,093
	Support Partnership	0	0	0	8	8	8	0	0
	NATO bodies	5	0	5	0	0	0	0	0
	NATO bodies	6,058	5,105	636	9,471	9,328	3,588	5,740	143
	NATO bodies	33	0	33	0	0	0	0	0
	NATO bodies	3,723	3,195	456	3,169	3,127	1,104	2,023	41
	NATO bodies	2,995	2,680	165	3,538	2,135	576	1,559	1,403
	NSIP	1	0	1	3,010	0	0	0	3,010
	Support Partnership	10,304	957	8,929	3,550	3,259	1,606	1,653	291
	Support Partnership	99	26	73	0	0	0	0	0
	Support Partnership	299	0	298	360	53	50	2	307
	Support Partnership	62	0	0	0	0	0	0	0
	NATO bodies	4,800	0	4,800	0	0	0	0	0
	NATO bodies	407	395	4	1,189	1,022	344	677	167
	NATO bodies	137	68	19	173	172	61	111	0
	Support Partnership	1,680	243	1,405	113	105	0	105	8
	Support Partnership	9	2	7	55	37	10	27	18
	Nationally funded	15,364	1,647	12,235	8,749	10,085	5,865	4,220	(1,336)
	Support Partnership	116	0	116	0	0	0	0	0
	Multinational Projects	0	0	0	215	215	215	0	0
	Support Partnership	52,021	47,491	4,530	0	0	0	0	0
	Support Partnership	0	0	0	374	374	374	0	0
	Support Partnership	21	0	21	285	32	32	0	253
	Support Partnership	104	42	62	147	130	15	115	17
	Support Partnership	0	0	0	0	0	0	0	0
	Support Partnership	911	294	568	1,877	1,861	1,386	475	16
	Support Partnership	4,809	0	3,443	8,042	4,561	1,902	2,659	3,481
Common Funded Expenditure	Sub-total	290,806	183,755	106,298	382,259	222,065	100,629	121,436	160,194

The figures in the column “Prior 2014 unpaid commitments carried forward” do not represent the arithmetical differences between the amounts within column “Prior 2014 unpaid commitments brought forward” and “2014 payments against prior-2014 commitments”; these differences are mainly due to de-commitments/adjustments made during the reporting year 2013 against the open purchase orders/funds reservations from previous years forwarded in 2014. Unused Credits can be carried forward or lapsed depending on the rules governing the specific project of funder.

d. NAM Programme

The NAM Programme bases its financial plan in USD and as such the report on financial plan execution is being reported here in USD.

<i>All figures in USD '000</i>	UNUSED AUTHORISED CREDITS AND UNPAID COMMITMENTS BROUGHT FORWARD	2014 AUTHORISED CREDITS	PAYMENTS AGAINST COMMITTED AUTHORISED CREDITS	UNUSED AUTHORISED CREDITS AND COMMITMENTS CARRIED FORWARD		
Acquisition	\$282,034	\$567	\$38,372	\$244,229		
Operational	\$429,250	\$98,733	\$99,652	\$428,330		
Total	\$711,284	\$99,300	\$138,025	\$672,559		
<i>All figures in USD '000</i>	PRIOR 2014 UNPAID COMMITMENTS CARRIED FORWARD (1)	2014 AUTHORISED CREDITS (2)	PAYMENTS AGAINST COMMITMENTS (1) & AUTHORIZED CREDITS (2)	UNPAID COMMITMENTS (i.e. LEGAL OBLIGATIONS) CARRIED FORWARD	TOTAL CREDITS CONSUMED IN YEAR (A+B)	LAPSED CREDITS
Administration	\$1,416	\$12,722	\$8,472	\$828	\$9,300	\$4,837

20. Operating Surplus/(deficit) for the year

NSPO is chartered to plan its activities on a no-profit/no-loss basis globally over the planning period; however, this does not prohibit the realisation of operating surpluses or deficits in the financial reporting period. Operating surpluses or deficits can be caused through non-monetary transactions (such as depreciation), or, through transactions with an actual or potential monetary impact (such as the receipt of investment income, realised exchange rate gains or losses, or unbilled sales at the year-end). NSPO does not have net assets/equity because all assets and liabilities belong to its customers. Currency translation gains and losses are shown in the Statement of Changes in Net Assets; however, these are then transferred into Customer Advances.

In 2014 NSPO made an Operating deficit of Euro 9.9m (2013: deficit of Euro 11.9m). As NSPO in itself does not have equity any operating surpluses or deficits ultimately become reflected in the Statement of Financial Position as Customer Advances. Non-monetary and non-budgeted amounts such as depreciation contributed Euro 26m towards the deficit position (2013: contributed Euro 25.9m to the deficit position).

21. Non-NSPA controlled inventories managed on behalf of third parties

NSPA manages inventories on behalf of third parties such as NATO member states; however, it does not control these inventories from a financial reporting perspective. Inventories are valued at weighted average costs. Third party inventories managed by NSPA include inventories held in [REDACTED], as well as those which have been certified by the respective commanders of national depots used by NATO at the year-end. The value of inventories managed for third parties at the 2014 year-end were Euro 270 million (2013: Euro 268 million).

22. Central Europe Pipeline System Programme – information in relation to non-controlled assets, liabilities and revenues

In late 2014 the Agency Supervisory Board approved the accounting policy that NSPO does not control the CEPS; this followed a decision in February 2014 where the CEPS Programme Board validated a previous decision of the CEPMO Board of Directors that the CEPS Programme did not collectively control the Pipeline System. Under IPSAS control of an asset arises when an entity can use or otherwise benefit from an asset in pursuit of its objectives and can exclude or otherwise regulate the access of others to that benefit. The CEPS Programme Board is unable to exclude or otherwise regulate the access of the NATO Military Authorities to the service potential of the Pipeline and hence NSPO, through the CEPS Programme, cannot be considered as the NATO entity which controls the Pipeline System.

As the Pipeline System is not controlled by the CEPS Programme collectively, then by extension, the associated revenues and expenditures, and assets and liabilities, are not controlled by the Programme. This has resulted in the Statements of Financial Performance only showing the revenues and expenditures of the CEPS Programme Office which oversees the Programme. To ensure that nations are aware of all the expenditure incurred by the CEPS Programme the following table shows the CEPS Financial Plan Execution (see Note 19a) and this is not anticipated to reconcile to the sources of funds; sources of funds are based on an accruals basis while the Financial Plan Execution is based on a modified accruals basis.

Sources of Revenue

The execution of the CEPS Financial Plan is financed through a mixture of commercial revenues and member nation funding. In 2014 [REDACTED]

NSIP Funding and the CEPS

The CEPS Programme Board has no authority over the NATO Investment Committee which approves NSIP (NATO Security Investment Programme) funding. The nature of the CEPS is that Host Nations are required to apply for NSIP funding in regard of additions, renovations and restorations to the Pipeline System, and, as these applications go directly to the NATO Investment Committee they do not necessarily pass through either the National Pipeline Organisations or the CEPS Programme Office. In 2014 less than Euro 1m of NSIP funding passed through CEPS Programme rather than through Host Nations.

The CEPS Programme Board collectively lacks transparency on how much NSIP funding is received and spent on the Pipeline System when it is applied for, and received, through Host Nations. However, this will improve in the future with the realisation of the NATO Headquarters' CIRIS project.

Estimated Value of the Pipeline System

NSPA management estimates the value of the CEPS at Euro 750m. This is an internal estimate which is based on the ratio of the cost relative to revenues of a commercial pipeline system on the territory of one of the members of the Programme, in which the member nation has a golden share.

Cash holdings of CEPS Programme

The CEPS Programme held cash or cash equivalents of Euro 163m at the year-end (2013: 149 m). The bulk of this balance was held by the National Organisations and only Euro 0.5m was held by the CEPS Programme Office; these cash holdings are supported by current and future pipeline projects.

23. Events after the financial reporting date of 31 December 2014

NSPO is required to disclose events, both favourable and unfavourable, that occurred between the reporting date of 31 December 2014 and the date when these financial statements were authorized for issue by the General Manager. IPSAS requires two types of events which should be identified:

- (a) Those that provide evidence of conditions that existed at the reporting date (adjusting events after the reporting date); and
- (b) Those that are indicative of conditions that arose after the reporting date (non-adjusting events after the reporting date).

While management consider there are no events categorised under (a) they consider that the merger of the NATO Support Organisation and the NATO Procurement Organisation should be disclosed under category (b). The NATO Support and Procurement Organisation stood up on 1 April 2015 with the merger of the NATO Support Organisation and the NATO Procurement Organisation. The NATO Procurement Organisation, despite being set up on 1 July 2012 has never had any financial activity and never produced financial statements. These financial statements cover the financial activities of the NATO Support Organisation for the year 2014.

Also under category (b) it should be noted that in late May 2015 the NATO Resource Policy and Planning Board accepted a NATO Office of Resources Report which recommended that CEPS Programme related assets, liabilities, revenues, expenses and cash flows, including the operational CEPS balances and activities of the National Organisations, be reported in the NSPO Statement of Financial Position, the Statement of Financial Performance and the Cash Flow Statement. If this recommendation is subsequently accepted by NATO Council it will require NSPO to change its accounting policy in respect of the CEPS Pipeline.